

Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

OUVERTURE DE LA SÉANCE – Le jeudi 20 août 2015

19 h 17 : Le président, Rajean Hoilett, procède à l'ouverture de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

1. APPEL NOMINAL

Section 1	Carleton University Students' Association	Présente
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Présente
Section 20	Nipissing University Student Union	Présente
Section 24	Ryerson Students' Union	Absente
Section 25	Ontario College of Art and Design Students' Union	Présente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Présente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Absente
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 39	McMaster University Graduate Students' Association	Absente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Absente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Présente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Absente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Absente
Section 68	York Federation of Students	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Présente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Présente
Section 92	Student Association of George Brown College	Présente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Présente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Présente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Présente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Absente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Présente
Section 106	Organization of Part Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 107	Association étudiante de La Cité collégiale	Présente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente
Section 110	Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Présente
Section 111	Laurentian Students' Union – Barrie	Présente
Section 112	Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal	Présente

Hoilett dit que le quorum est atteint.

PAGE 2 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

2. NOTIFICATION DES AVIS DE PROCURATION

Hoilett dit qu'aucun avis de procuration n'a été reçu pour la présente assemblée générale.

3. RATIFICATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

2015/08:001 MOTION

Section 105/Section 41

Il est résolu de ratifier Sylvia Sioufi à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière d'ouverture de l'Assemblée générale annuelle 2015; et

Il est de plus résolu de ratifier Sylvia Sioufi à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière de clôture de l'Assemblée générale annuelle 2015.

ADOPTÉE

4. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATIONS

Hoilett prononce un mot de bienvenue.

5. RATIFICATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Sioufi déclare qu'il n'y a pas de nouvelle demande d'adhésion à ratifier.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES

2015/08:002 MOTION

Section 32/Section 109

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour des séances plénières de l'Assemblée générale annuelle 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2015/08:003 MOTION

Section 93/Section 68

Il est résolu d'adopter le programme de l'Assemblée générale annuelle 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2015/08:004 MOTION

Section 109/Section 112

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale de 2014.

ADOPTÉE

9. SURVOL DES PROCÉDURES

a. Règles de procédure des réunions et des séances plénières

Sioufi explique les procédures d'assemblée et son rôle à titre de présidente d'assemblée. Elle dit qu'on suivra les règles de procédure du Robert's Rules of Order.

b. Survol des procédures visant la prévention du harcèlement à l'assemblée générale

Les conseillères en matière de harcèlement Quinn Blue et Nila Zamani font une présentation sur la politique de la Fédération en ce qui concerne le harcèlement.

c. Présentation de l'agente ou de l'agent des relations de travail de la Fédération

Hoilett présente les membres du personnel de la Fédération et fait une présentation sur la convention collective entre la Fédération et ses employées et employés, qui sont membres du SCFP 1281.

10. PRÉPARATION POUR LES ÉLECTIONS

a. Ratification de la directrice ou du directeur des élections

2015/08:005 MOTION

Section 105/Section 41

Il est résolu de nommer la vice-présidente nationale, Anne-Marie Roy, directrice des élections pour l'Assemblée générale annuelle de 2015.

ADOPTÉE

b. Aperçu du programme et des procédures d'élections

La directrice des élections, Anne-Marie Roy, décrit les postes qui devront être comblés pendant les élections qui auront lieu à la présente assemblée générale, et explique les procédures d'élection.

11. FORMATION DES SOUS-COMITÉS PLÉNIERS

a. FORMATION DES SOUS-COMITÉS PLÉNIERS

2015/08:006 MOTION

Section 94/Section 01

Il est résolu de former les sous-comités suivants :

- Comité du budget;
- Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement;
- Comité du développement organisationnel et des services; et
- Comité de révision et d'élaboration des politiques.

ADOPTÉE

b. Adoption des ordres du jour des sous-comités pléniers

2015/08:007 MOTION

Section 71/Section 105

Il est résolu d'adopter les ordres du jour des sous-comités pléniers.

ADOPTÉE

12. ÉTUDES DES MOTIONS AYANT DÛMENT FAIT L'OBJET D'UN PRÉAVIS

a. Motions présentées par les sections locales

2015/08:008 MOTION

Section 20/Section 111

PAGE 4 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que les services de consultation et de soutien offerts dans les campus de l'Ontario sont souvent dotés de ressources insuffisantes, sont inadéquats et sont inaccessibles à bon nombre d'étudiantes et d'étudiants;

Attendu que celles et ceux qui souffrent de problèmes de santé mentale prennent souvent plus de temps à terminer leurs études et font face à des obstacles financiers additionnels en raison de services de santé mentale insuffisants ou inadéquats dans les campus;

Attendu que les établissements d'enseignement postsecondaire de la province ont subi de fortes baisses du financement public et, par conséquent, ont dû couper dans les services de consultation et de soutien offerts aux étudiantes et étudiants dans les campus;

Attendu que les étudiantes et étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement du Nord font face à des obstacles à l'éducation additionnels qui nuisent à leur santé mentale;

Attendu que le Caucus ontarien des 2e et 3e cycles a récemment lancé la campagne « Ça ne fait pas partie du programme » visant à recueillir de l'information auprès d'étudiantes et d'étudiants des 2e et 3e cycles sur l'intimidation, le harcèlement et les problèmes de santé mentale.

Par conséquent, il est résolu de mandater la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario pour mener de la recherche sur l'état actuel des programmes de soutien en matière de santé mentale et du financement octroyé par le gouvernement et les établissements d'enseignement;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de faire pression sur le gouvernement afin qu'il bonifie le soutien offert aux étudiantes et étudiants qui souffrent de problèmes de santé mentale et d'encourager les sections locales à faire pression sur leurs députées et députés fédéraux locaux;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération et aux sections locales d'exiger des comptes du gouvernement et des établissements d'enseignement concernant l'octroi et l'utilisation du financement gouvernemental des programmes de santé mentale;

Il est de plus résolu de mandater la Fédération pour mener de la recherche sur les principaux problèmes de santé mentale qui nuisent à l'éducation postsecondaire des étudiantes et étudiants;

Il est enfin résolu de demander à la Fédération de travailler avec des organismes communautaires compétents et l'association modulaire des étudiantes et étudiants handicapés pour élaborer une campagne de sensibilisation aux problèmes de santé mentale et pour combattre la stigmatisation qui entoure les problèmes de santé mentale.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:009 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:008 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:008 RENVOYÉE

2015/08:010 MOTION DE MODIFICATION DE POLITIQUE

Section 32/Section 41

Attendu que les étudiantes et étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire du Nord font face à des problèmes particuliers qui exacerbent ceux auxquels font face des étudiantes et étudiants postsecondaires à l'échelle postsecondaire, dont une distance accrue les séparant des soutiens sociaux, de leur famille et de leurs amies et amis, un coût de la vie plus élevé associé au fait de vivre dans le Nord et une probabilité plus élevée de provenir d'une collectivité à faible revenu;

Attendu que les étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire du Nord ont manifesté le besoin de bénéficier de relâches scolaires d'une durée suffisante pendant l'automne et l'hiver afin de pouvoir renforcer leurs soutiens sociaux en rendant visite à leur famille ainsi qu'à leurs amies et amis;

Il est résolu de modifier la politique sur la question d'intérêts « Santé mentale » pour qu'elle se lise comme suit :

SANTÉ MENTALE

Préambule

Les étudiantes et étudiants qui s'acclimatent à un établissement d'enseignement postsecondaire doivent s'adapter à des changements considérables, incluant, entre autres, le déménagement dans une nouvelle région, la séparation de la famille et des amies et amis, l'établissement d'un nouveau réseau social, la gestion d'un budget qui doit tenir compte des réalités des frais de scolarité élevés, la combinaison des études postsecondaires et d'autres engagements, l'entrée difficile dans un nouvel environnement et, pour les étudiantes et étudiants étrangers, la vie dans un nouveau pays et l'adaptation à une culture différente. Pour les étudiantes et étudiants qui fréquentent des établissements du Nord, ces problèmes s'intensifient en raison de la distance qui les sépare de leur famille et leurs amies et amis, du nombre limité d'options en matière de transport interurbain et de pressions accrues en matière de finances, d'emploi et de logement. De plus, les étudiantes et étudiants dont l'anglais ou le français n'est pas leur langue première pourraient avoir plus de difficultés à exprimer un problème de santé mentale ou à s'adresser aux services de santé mentale sur leur campus. Bien que ces changements puissent s'avérer passionnants et motivants et être des éléments intrinsèques de l'attraction que suscite la fréquentation de l'université ou du collège, ils peuvent aussi être une cause d'angoisse et de stress.

Des étudiantes et étudiants pourraient être confrontés à certains défis, ou vivre beaucoup de stress ou des problèmes personnels qui, sans les soutiens appropriés, pourraient compromettre leur capacité de participer pleinement à l'éducation supérieure. Ces difficultés peuvent prendre la forme de troubles psychologiques débilissants de longue durée ou temporaires. De plus, certains étudiants et étudiantes peuvent arriver à l'université ou au collège avec des troubles psychologiques préexistants, déclarés ou non.

Les troubles de santé mentale peuvent gravement compromettre le rendement scolaire et le comportement général. Des difficultés mineures qui sapent la capacité d'une étudiante ou d'un étudiant de travailler peuvent également entraîner de la détresse et miner les progrès scolaires. Les établissements d'enseignement postsecondaire sont tenus de fournir des services et un soutien adéquats afin de promouvoir le bien-être mental des étudiantes et étudiants, du personnel de soutien, du corps enseignant et des autres membres de leur communauté.

Politique

PAGE 6 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

La Fédération soutient des stratégies sur la santé mentale qui :

- utilisent des comités sur le campus ayant le mandat d'examiner les services de santé mentale et d'assurer la prestation adéquate de services de qualité. Ces comités devraient être composés de représentantes et représentants de l'établissement, des syndicats étudiants, des groupes étudiants, des associations du corps professoral, et des syndicats du personnel;
- reconnaissent la diversité des expériences avec lesquelles doivent composer les étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire;
- examinent les conséquences des frais de scolarité élevés, du sous-emploi et du chômage sur la santé mentale des étudiantes et étudiants;
- fournissent des ressources et des services de counseling pour la santé mentale sur le campus, notamment des centres de crise et de traumatologie, et en assurent le financement;
- luttent contre la stigmatisation des questions de santé mentale au sein de la population étudiante et font la promotion d'une culture de sécurité dans la discussion de ces questions;
- respectent la confidentialité des renseignements personnels fournis par les étudiantes et étudiants et par les utilisatrices et utilisateurs des services;
- reconnaissent les besoins uniques des étudiantes et étudiants du Nord;
- reconnaissent le besoin de relâches pendant l'automne et l'hiver pour permettre aux étudiantes et étudiants de voyager et de rendre visite à leur famille et à leurs amies et amis, qui représentent des soutiens sociaux de première importance.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité d'élaboration et de révision des politiques.

2015/08:011 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:010 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2015/08:010 RENVOYÉE

2015/08:012 MOTION DE MODIFICATION DE POLITIQUE
Section 32/Section 41

Attendu que les étudiantes et étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement postsecondaire du Nord de l'Ontario font face à des pressions croissantes qui exacerbent les problèmes de santé mentale;

Attendu que la différenciation entre les établissements d'enseignement postsecondaire nuit aux étudiantes et étudiants du Nord, car l'accès à un large éventail de programmes est plus difficile pour ces derniers qui vivent dans une grande région et au sein d'une population diversifiée; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique sur la question d'intérêts « Étudiantes et étudiants du Nord de l'Ontario » pour qu'elle soit rédigée comme suit :

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU NORD DE L'ONTARIO

Préambule

Pour diverses raisons, les collèges et les universités du Nord ont besoin de plus de mesures de soutien que celles offertes aux autres établissements pour fournir une éducation postsecondaire de qualité. Il existe une variété de programmes gouvernementaux de financement qui continuent de lier l'octroi de deniers publics à l'obtention de ressources privées pour cofinancer les activités de recherche et d'enseignement dans les collèges et universités de l'Ontario. Ces programmes ont une influence sur d'autres programmes comme l'aide financière aux études jusqu'aux projets de recherche et d'immobilisations. Ils continuent en plus de défavoriser les établissements du Nord qui souvent n'ont pas les dons financiers, l'assemblage de programmes d'études ou l'accès aux centres financiers nécessaires pour pouvoir utiliser au maximum les modèles de financement jumelé.

De plus, les étudiantes, les étudiants et leurs familles qui résident dans les régions rurales et du Nord de l'Ontario affrontent des obstacles qui sont différents de ceux auxquels font face les habitants du sud de la province et des grandes villes. Comparativement au reste de l'Ontario, le Nord de l'Ontario abrite un nombre important de communautés autochtones et francophones qui doivent surmonter des défis éducationnels particuliers. En général, les personnes qui étudient dans le Nord doivent composer avec des marchandises plus coûteuses, de plus longs déplacements, un nombre plus restreint de logements, de moindres opportunités d'emploi et des salaires plus bas que la moyenne. Par conséquent, les personnes qui proviennent des communautés du Nord sont plus à risque de vivre dans la pauvreté et ont moins de possibilités d'accéder à une éducation universitaire ou collégiale. De plus, nombre d'étudiantes et d'étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire du Nord font face à des pressions qui pèsent plus lourdement sur leur santé mentale en regard de la possibilité qu'ils ont d'accéder à du soutien social crucial en rendant visite à des parents et amis. C'est dans ce contexte qu'il faut considérer les conséquences de la politique actuelle de la province favorisant les frais de scolarité et l'endettement élevés.

Politique

La Fédération appuie ce qui suit :

- Un financement accru pour les Subventions ontariennes aux étudiantes et étudiants des régions éloignées;
- Des mesures prises par le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour tenir compte des dépenses supplémentaires que doivent assumer les étudiantes et étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire dans le Nord de l'Ontario;
- Une hausse du financement afin d'accroître le nombre de cours de langues autochtones et française offerts après la première année;
- Une nouvelle bourse pour tous les étudiants et étudiantes autochtones qui étudient au collège ou à l'université;
- Un financement qui garantit la disponibilité de chambres en résidence financées par les deniers publics au-delà de la première année;
- Une hausse du financement pour accroître les études de cycles supérieurs dans le Nord de l'Ontario, qui met l'accent sur les programmes doctoraux et les études de cycles supérieurs en langues française et autochtones;
- Un système de transfert des crédits qui reconnaît les crédits obtenus dans un programme en langue française ou en langue autochtone au même titre que les crédits équivalents dans un établissement de langue anglaise;
- Des services ferroviaires voyageurs complets ainsi que des services d'autobus complets dans le Nord de l'Ontario;

PAGE 8 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario

Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

- Des investissements dans la recherche et l'innovation qui contribuent à la viabilité de l'économie de Nord de l'Ontario, y compris dans les secteurs des ressources naturelles et des mines;
- Le développement continu d'une plus grande variété de programmes de professions libérales dans le Nord de l'Ontario;
- L'augmentation du financement et du soutien pour les programmes de cultures et de langues des Premières Nations;
- La construction d'édifices suivant la norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) dans un effort pour réduire les conséquences environnementales des efforts d'immobilisations dans le Nord de l'Ontario;
- L'augmentation du financement et du soutien d'initiatives en santé mentale dans le Nord de l'Ontario.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- La migration de programmes entiers d'établissements du Nord vers des campus satellites situés dans le Sud de l'Ontario;
- Le gel continu des subventions du Nord et des subventions extraordinaires;
- L'utilisation de campus satellites comme mécanisme visant strictement à réaliser les prévisions budgétaires ou d'inscriptions;
- Le remplacement progressif de l'enseignement en face à face par d'autres moyens;
- Des initiatives de différenciation entre les établissements d'enseignement postsecondaire du Nord.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité d'élaboration et de révision des politiques.

2015/08:013 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:012 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2015/08:012 RENVOYÉE

2015/08:014 MOTION

Section 32/Section 41

Attendu que la Fédération déploie des efforts considérables pour faire pression sur les gouvernements provinciaux et fédéral;

Attendu que les municipalités ont un réel pouvoir et représentent un autre important point d'accès pour les organisations qui cherchent à influencer les décisions gouvernementales;

Attendu que les municipalités rurales et nordiques dépendent des universités et des collèges pour la prospérité économique de leurs régions respectives;

Attendu que les dirigeants des municipalités rurales et nordiques sont très accessibles;

Attendu que les premiers magistrats pourraient s'avérer de grands défenseurs des étudiantes et étudiants;

Par conséquent, il est résolu d'élaborer une stratégie et des documents pour faire pression sur les municipalités nordiques en consultation avec le Caucus de la région du Nord.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:015 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:014 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:014 RENVOYÉE

2015/08:016 MOTION
Section 32/Section 41

Attendu que les étudiantes et étudiants du Nord de l'Ontario doivent surmonter davantage d'obstacles pour poursuivre des études postsecondaires que ceux qui étudient dans sud de la province ou dans les grands centres urbains ;

Attendu qu'aucun matériel de campagne ne porte précisément sur les questions propres au Nord de la province;

Attendu que des documents de campagne seraient utiles pour exercer une pression politique visant à améliorer l'accès à l'éducation dans le Nord;

Par conséquent, il est résolu de créer du matériel de campagne, en collaboration avec le Caucus de la région du Nord, qui porte précisément sur les questions d'intérêt pour les étudiantes et étudiants du Nord de l'Ontario.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:017 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:016 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:016 RENVOYÉE

2015/08:018 MOTION
Section 99/Section 41

Attendu que la Fédération fournit actuellement du soutien et des documents pour sensibiliser les étudiantes et étudiants à leurs droits relatifs à divers sujets, dont les droits des locataires, le droit du travail et les droits légaux des participantes et participants à une action directe;

PAGE 10 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que l'actuelle Loi sur les normes d'emploi de l'Ontario ne s'applique pas aux personnes qui travaillent dans le cadre d'un programme donnant droit à des crédits qui est approuvé par un collège des arts appliqués et de technologie ou une université, ce qui ouvre la voie à des stages non rémunérés en toute légalité et rend les étudiantes et étudiants vulnérables en regard de plusieurs autres aspects de la loi;

Attendu que d'autres cadres politiques dont la Loi sur la santé et la sécurité au travail et le Code des droits de la personne de l'Ontario offrent cependant des recours aux étudiantes et étudiants;

Attendu que, parmi les nombreux obstacles auxquels nos membres peuvent faire face au moment d'avoir recours à la loi pour obtenir du soutien, ils ne connaissent ou ne comprennent simplement pas leurs droits personnels;

Par conséquent, il est résolu de mandater la Fédération pour mettre à jour les ressources de la campagne « Connaître ses droits » pour y inclure les droits des stagiaires ainsi que les droits des étudiantes et étudiants inscrits à un programme coopératif ou d'autres programmes de placement;

Il est de plus résolu d'élaborer des documents « Connaître ses droits » de concert avec des organismes communautaires et groupes de défense d'intérêts compétents;

Il est enfin résolu de mandater la Fédération pour qu'elle continue de faire pression sur les membres de l'Assemblée législative en vue de l'adoption de lois plus efficaces pour protéger les stagiaires ainsi que les étudiantes et étudiants inscrits à un programme coopératif.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:019 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:018 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:018 RENVOYÉE

2015/08:020 MOTION
Section 99/Section 41

Attendu que le mouvement étudiant s'engage à adopter une approche multidimensionnelle aux questions touchant l'accessibilité de l'éducation postsecondaire;

Attendu que les associations modulaires permettent aux personnes qui s'auto-identifient de discuter des enjeux qui touchent leur collectivité en ce qui concerne l'éducation postsecondaire;

Attendu que les personnes qui ne s'identifient pas comme femmes n'ont accès à aucune séance d'organisation de rechange pendant la séance de l'Association modulaire des femmes;

Attendu que l'absence d'une séance d'organisation de rechange est le reflet d'une société où les identités marginalisées doivent offrir du soutien et de l'organisation au sein de leur collectivité souvent sans le soutien nécessaire d'identités moins opprimées;

Par conséquent, il est résolu de tenir une séance de rechange sur les enjeux basés sur le genre, le consentement, les alliances et l'intersectionnalité durant la séance de l'Association modulaire des femmes;

Il est de plus résolu de tenir cette séance sous la forme notamment : d'une discussion de groupe, d'une formation contre l'oppression, d'un atelier ou d'une discussion animée.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.

2015/08:21 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:020 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2015/08:020 RENVOYÉE

2015/08:022 MOTION
Section 78/Section 41

Attendu que le Conseil des gouverneurs de l'Université Carleton propose des modifications aux règlements du Conseil et que ces modifications auraient un effet sur les critères d'admissibilité au poste de gouverneur;

Attendu que les restrictions d'admissibilité proposées entraîneraient l'exclusion des membres de la direction d'une association étudiante à titre de candidates et candidats au poste de gouverneur;

Attendu que les étudiantes et étudiants de premier cycle (membres de la section 1) et des cycles supérieurs (membres de la section 78) élisent depuis longtemps des membres de la direction de leurs associations étudiantes comme représentantes et représentants au sein du Conseil;

Attendu que les dirigeantes et dirigeants des associations étudiantes sont les représentantes et représentants démocratiquement élus des étudiantes et étudiants, qu'ils doivent rendre des comptes à leur association respective et qu'ils possèdent les ressources ainsi que les connaissances requises pour représenter efficacement les étudiantes et étudiants auprès du Conseil;

Attendu qu'un sondage mené auprès de 13 universités ontariennes a permis de démontrer que les restrictions proposées sont très inusitées étant donné que seule l'Université Queen's empêche les dirigeantes et dirigeants d'associations étudiantes d'être membres de son conseil d'administration;

Attendu que le Conseil propose également d'imposer des restrictions similaires aux dirigeantes et dirigeants ainsi qu'aux responsables syndicaux qui représentent le corps professoral et le personnel de l'université en considérant que ces personnes ne sont pas admissibles à siéger au Conseil;

Attendu que le Conseil propose aussi de retirer aux associations étudiantes leur droit de nommer leurs représentantes et représentants au Conseil, ce qui permet à l'université de s'ingérer dans toutes les élections;

PAGE 12 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que le Conseil propose également de limiter l'accès au Conseil en empêchant tous les membres de la communauté de Carleton d'assister aux assemblées publiques sans une invitation explicite de la secrétaire ou du secrétaire;

Attendu que les modifications proposées aux règlements limitent la possibilité, pour les membres de la communauté étudiante, du corps professoral et du personnel, de contribuer aux affaires de l'université et diminuent l'aptitude des associations à représenter et à servir efficacement leurs membres;

Par conséquent, il est résolu de rédiger une lettre à l'intention du Conseil des gouverneurs de l'Université Carleton condamnant les modifications réglementaires proposées, car elles contreviennent au droit de représentation des membres des associations d'étudiantes et d'étudiants ainsi que de travailleuses et de travailleurs;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des lettres similaires.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:023 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:022 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:022 RENVOYÉE

2015/08:024 MOTION DE RENVOI

Section 78/Section 41

Attendu que la participation aux assemblées générales annuelles (AGA), où des réunions et des ateliers sont prévus de tôt le matin à tard le soir, est épuisant et peut nuire à la capacité des participantes et participants d'y prendre part pleinement;

Attendu que la tenue de longues réunions sans pauses suffisantes contribue à perpétuer des cultures préjudiciables qui valorisent le surmenage et glorifient celles et ceux qui se poussent jusqu'au point de l'épuisement;

Attendu que les sujets discutés lors des réunions sont souvent de nature émotive et peuvent déclencher de vives réactions émotives qui commandent un temps de rétablissement plus long;

Attendu que celles et ceux qui font souvent les frais de ces cultures préjudiciables et expériences émotives sont issus de populations marginalisées, notamment : des personnes handicapées, des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, des personnes racialisées ainsi que des personnes homosexuelles et transgenres;

Attendu que cela n'est pas propice au développement d'un mouvement étudiant accessible, inclusif et durable, car cela crée des conditions inéquitables où certaines personnes ont l'impression qu'elles ne peuvent participer efficacement;

Attendu que la structure en place nuit à la possibilité pour certaines déléguées et certains délégués de socialiser et de tisser des liens significatifs avec d'autres militantes et militants du mouvement étudiant;

Attendu que la Fédération s'efforce d'être une voix progressiste qui revendique l'accès à l'éducation dans toutes ses formes et élabore actuellement une campagne sur les problèmes de santé mentale des étudiantes et étudiants, ce qui nous exige de réfléchir sur nos propres pratiques et les façons qu'elles peuvent contribuer à perpétuer le capacitisme systémique;

Par conséquent, il est résolu de mandater l'Exécutif provincial pour évaluer la structure des AGA et élaborer des stratégies de restructuration pour les rendre plus accessibles;

Il est de plus résolu de mandater l'Exécutif provincial pour mettre en œuvre toute modification dès que possible et faire rapport sur ses conclusions.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.

2015/08:025 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:024 au Comité du développement organisationnel et des services.

PAGE 14 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

ADOPTÉE

2015/08:024 RENVOYÉE

2015/08:026 MOTION

Section 78/Section 41

Attendu que le Conseil des universités de l'Ontario et des administrations universitaires adoptent et popularisent de plus en plus la notion de « frais de scolarité nets »;

Attendu que la notion de « frais de scolarité nets » fait une distinction entre le prétendu « prix affiché » de l'éducation et « ce que les étudiantes et étudiants paient réellement » et laisse entendre que les frais de scolarité ne représentent pas un coût considérable lorsqu'on tient compte de l'ensemble des bourses d'études, des subventions et des autres formes d'aide financière offertes;

Attendu que la notion de « frais de scolarité nets » repose sur une série d'hypothèses qui ont pour effet de déformer la réalité des étudiantes et étudiants, à savoir que l'éducation postsecondaire est de plus en plus inabordable;

Attendu que les programmes de subventions et d'aide financière, dont la réduction de 30 % des frais de scolarité offerte par le gouvernement de l'Ontario, ne compensent pas la hausse des frais de scolarité, notamment parce que nombre d'étudiantes et d'étudiants ne sont pas admissibles à ces programmes;

Attendu que le coût réel de l'éducation est en fait beaucoup plus élevé que le « prix affiché » des frais de scolarité lorsqu'on tient compte des frais de subsistance, de manuels de cours et de déplacement entre autres coûts;

Attendu que la notion de « frais de scolarité nets » ne tient pas compte des niveaux élevés d'endettement étudiant;

Attendu que la notion de « frais de scolarité nets » ne permet pas de mieux comprendre l'abordabilité de l'éducation postsecondaire et ne fait qu'obscurcir les véritables enjeux et permettre aux gouvernements et aux universités de justifier des hausses de frais de scolarité;

Par conséquent, il est résolu d'élaborer une ressource qui décrit clairement les problèmes que pose la notion de « frais de scolarité nets » et qui aidera les sections locales à répliquer aux représentantes et représentants gouvernementaux et aux administrations universitaires qui invoquent cette notion.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:027 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:026 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:026 RENVOYÉE

2015/08:028 MOTION

Section 54/Section 41

Attendu que les étudiantes et étudiants font l'objet d'une attaque sans précédent en raison des compressions budgétaires associées au cadre différentiel qu'appliquent les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, dans un contexte où les frais de scolarité dans la province sont déjà les plus élevés au pays;

Attendu que la formule de financement de l'Ontario doit être renouvelée en 2017 et que les discussions au gouvernement de l'Ontario favorisent la modification régressive qu'est la mise en œuvre d'une formule de financement basée sur la différenciation et les résultats d'apprentissage, ce qui se traduirait par une influence accrue du secteur privé sur la formule de financement ainsi que par un éloignement des besoins et des priorités des étudiantes et étudiants dont doit tenir compte notre système d'éducation postsecondaire;

Attendu que les journées d'action pour le gel, la réduction et l'élimination des frais de scolarité ont suscité la participation massive d'étudiantes et d'étudiants dans les années antérieures;

Attendu que ces journées d'action ont attiré l'attention des médias sur l'endettement des étudiantes et étudiants ainsi que sur l'inaccessibilité de l'éducation, tout en augmentant l'appui du public envers notre cause;

Attendu que ces journées d'action ont suscité des critiques pour s'être terminées abruptement, sans laisser la possibilité à notre mouvement étudiant de croître au-delà de ces journées d'action;

Attendu que, au Québec, des associations étudiantes et des syndicats du secteur public se mobiliseront contre l'austérité à la mi-octobre, probablement jusqu'en novembre;

Par conséquent, il est résolu de mandater la Fédération pour organiser un jour d'action le 4 novembre afin que les associations étudiantes puissent tenir des manifestations, des débrayages, des occupations assises et d'autres activités pour revendiquer le gel, la réduction et l'élimination des frais de scolarité en Ontario ainsi que la fin du processus de différenciation et de compression budgétaire dans les universités tout en se montrant solidaires avec le mouvement québécois contre l'austérité;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération d'encourager les comités de mobilisation ou d'action et les associations étudiantes locales à l'occasion de ces événements; et Il est de plus résolu que de mandater la Fédération pour planifier un deuxième jour d'action le 10 février en gardant ces mêmes revendications;

Il est enfin résolu que de mandater la Fédération pour tenir des réunions de récapitulation, immédiatement après chaque événement ainsi qu'aux assemblées générales d'hiver et d'été, à l'intention des dirigeantes et dirigeants ainsi que des militantes et militants des associations étudiantes pour discuter des façons d'organiser de futures actions plus efficaces et pour définir une stratégie visant à garder le rythme de notre plan d'action progressif.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:029 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:028 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:028 RENVOYÉE

2015/08:030 MOTION DE MODIFICATION D'UNE POLITIQUE SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT
Section 54/Section 41

Il est résolu de modifier la politique sur la question d'intérêt « Racisme » pour qu'elle soit rédigée comme suit :

RACISME

Préambule

Le racisme est un phénomène qui repose sur la construction sociale, politique, économique et historique de la race et du pouvoir qui touche l'expérience de vie de toutes et tous, notamment des étudiantes et étudiants. À travers l'histoire, le racisme a pris une forme explicite de discrimination ou de souffrance verbale, physiologique ou physique. Aujourd'hui, le racisme se manifeste aussi systématiquement au sein de structures comme des gouvernements, des établissements d'enseignement, des systèmes de justice pénale et d'autres grandes organisations qui ont le pouvoir d'exercer une influence préjudiciable dans la vie de nombre de personnes.

Bien que les conclusions rendues par la Fédération dans Les conséquences des frais de scolarité pour les personnes racialisées qualifient les obstacles économiques de principale entrave à l'égalité d'accès aux études postsecondaires, le rapport précise que les pratiques discriminatoires nuisent à l'accès équitable aux universités et aux collèges. Aussi, le rapport confirme que les personnes racialisées gagnent, en moyenne, des revenus moins élevés et que les données de recensement indiquent que les frais de scolarité moyens exigés des étudiantes et étudiants de premier cycle représentent une part plus importante du revenu moyen des membres de minorités visibles que celui des membres de minorités non visibles. De plus, les conclusions du Groupe de travail sur le racisme dans les campus de la Fédération indiquent que les cas de racisme et de discrimination raciale ne sont pas isolés. Au contraire, la discrimination faite aux membres racialisés de la population étudiante, du corps professoral et du personnel est bien enracinée dans le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

De plus, le racisme dans le système de justice pénale a des répercussions très négatives sur nos membres. Des rapports très médiatisés comme le projet de collecte de données de Kingston (2005), le rapport de l'organisme United Way dans la région de Peel sur les consultations sur le bien-être des jeunes Noirs dans la région de Peel (2015), le rapport spécial sur les droits de la personne et le profilage racial présenté dans le rapport annuel 2013-2014 de la Commission ontarienne des droits de la personne et l'analyse menée par le Toronto Star en 2002 sur les statistiques de la police de Toronto ont conclu que les résidentes et résidents racialisés font l'objet de traitements plus sévères que les résidentes et résidents de race blanche et sont surreprésentés dans les statistiques que tiennent les services de police sur les accusations et les arrestations. Le racisme à l'endroit des étudiantes et étudiants qui poursuivent des études postsecondaires prend les formes suivantes : harcèlement et pratiques d'interrogation du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), brutalité policière, assassinats policiers, traitement discriminatoire à l'endroit des membres d'une association étudiante donnée et restrictions concernant les voyages en fonction de la race, de l'origine ethnique ou du pays d'origine. Plusieurs de nos membres qui ont récemment immigré au Canada ou encore des réfugiées et réfugiés arrivant au Canada proviennent de plus en plus de communautés racialisées. Ils ont droit à l'assurance de ne pas être victimes de discrimination de la part des services policiers, des autres services de sécurité et des services gouvernementaux, que ce soit dans les campus ou à l'extérieur de ceux-ci.

Politique

La Fédération appuie ce qui suit :

- L'accès à une éducation abordable exempte de formes explicites et systémiques de racisme;
- Des ressources de défense et de soutien dans les campus qui sont dédiées à combattre les formes systémiques de racisme et à créer des espaces plus sécuritaires et accessibles pour les étudiantes et étudiants racialisés;
- Une représentation étudiante diversifiée au sein des instances dirigeantes des établissements d'enseignement;
- Une représentation diversifiée des communautés racialisées dans les services de soutien et les ressources de première ligne offerts aux étudiantes et étudiants;
- Le travail de l'ensemble des sections locales et des groupes communautaires qui cherchent à éliminer le racisme de l'éducation postsecondaire, du système de justice pénale et d'autres établissements publics;
- Toutes les initiatives institutionnelles axées sur l'équité qui cherchent à réparer les injustices historiques et à créer des conditions équitables pour les étudiantes et étudiants racialisés.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- L'expression explicite et systémique de racisme dans les campus;
- Le racisme institutionnel à l'embauche et dans les programmes d'études, notamment : les micro-agressions racistes, les écarts de rémunération fondés sur la race, la censure de questions relatives au racisme dans les programmes d'études et les publications;
- Le racisme systémique dans les politiques et la gouvernance des établissements;
- Le racisme systémique dans la société plus générale;
- La discrimination et le harcèlement dans les services policiers, les autres services de sécurité et les services gouvernementaux, à la fois dans les campus et à l'extérieur de ceux-ci;
- La criminalisation continue de communautés racialisées qui se reflète par une surveillance accrue et des taux d'incarcération disproportionnellement élevés au sein des communautés racialisées;
- La surveillance et la criminalisation accrues de groupes dans les campus qui représentent des communautés racialisées.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité d'élaboration et de révision des politiques.

2015/08:031 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:030 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2015/08:030 RENVOYÉE

2015/08:032 MOTION
Section 54/Section 41

PAGE 18 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que la création de comités de mobilisation ou d'action acceptant comme membre toute personne qui croit que l'éducation soit un droit a été concluante dans le campus de l'Université de Guelph, à l'UOIT et dans d'autres établissements d'enseignement postsecondaire;

Attendu que ces comités de mobilisation ou d'action offrent un milieu de coalition pour les étudiantes et étudiants, les travailleuses et travailleurs ainsi que les particuliers qui souhaitent unir leurs forces dans le cadre d'un mouvement visant l'accès sans entrave à une éducation de qualité supérieure;

Attendu que leur réussite est attribuable au fait que leurs membres peuvent entreprendre l'organisation stratégique de campagnes faisant la promotion de l'accessibilité de l'éducation et s'étendent sur toute l'année au lieu de s'achever après une activité donnée, ce qui permet la réalisation d'un plan progressif et l'analyse des réussites et des échecs liés aux actions précédentes;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération de soutenir les associations locales dans la création de comités de mobilisation ou d'action au sein de leurs communautés afin que les étudiantes et étudiants puissent y participer;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de collaborer avec les étudiantes et étudiants militants dans des campus non affiliés à la Fédération afin de mettre sur pied des comités de mobilisation ou d'action ouverts et d'harmoniser les efforts du mouvement étudiant dans toute la province de l'Ontario.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:033 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:032 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:032 RENVOYÉE

2015/08:034 MOTION DE RENVOI
Section 68/Section 41

Attendu que le forum Culture du consentement a procuré aux participantes et participants un lieu ouvert et sûr pour discuter en détail de la violence fondée sur le genre et favoriser une culture du consentement sur nos campus;

Attendu que les personnes qui ont participé au forum pour une première fois ont pu partager des idées, des expériences et des suggestions sans subir la pression qu'entraînent parfois les contraintes de fonctionnement d'une assemblée générale;

Attendu que le contexte de l'assemblée générale annuelle n'est pas toujours propice aux discussions détaillées sur des questions complexes touchant les étudiantes et étudiants étant donné les contraintes de temps et leur ordre du jour rigide;

Attendu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario a l'obligation de tenir une assemblée générale chaque année;

Attendu qu'il est important que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario, puisqu'elle représente l'opinion des étudiantes et étudiants de la province, puisse

offrir un espace de discussion adéquat sur des questions importantes sur nos campus et au-delà;

Par conséquent, il est résolu de demander au Comité exécutif provincial de réfléchir à des solutions de rechange à la structure actuelle des assemblées générales annuelles et semestrielles qui seraient plus propices à un dialogue franc et accessible sur les questions d'actualité qui touchent la société dans son ensemble et le mouvement étudiant;

Il est de plus résolu que les résultats de cette réflexion soient présentés à la prochaine assemblée générale semestrielle de la Fédération en janvier 2016.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.

2015/08:035 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:034 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2015/08:034 RENVOYÉE

2015/08:036 MOTION DE MODIFICATION D'UNE POLITIQUE SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 68/Section 41

Il est résolu d'abroger la politique sur une question d'intérêt « Profilage racial » et de la remplacer par ce qui suit :

Profilage racial et fichage

Préambule

Le profilage racial et les actuels protocoles en matière de fichage auxquels les autorités policières ont recours ont des effets considérables et néfastes sur certains membres de la population canadienne, dont les jeunes Noirs, les jeunes à la peau foncée et les personnes immigrantes racialisées issues de communautés marginalisées. Ces membres sont ciblés et criminalisés par les autorités policières, car ils font l'objet de fichages et de fouilles aléatoires. Le profilage racial se fonde sur des présomptions stéréotypées, par exemple, en fonction de la race, de la couleur de la peau, de l'ethnie, etc.

Le recours des autorités policières au fichage et au profilage racial continue d'avoir des effets très néfastes sur des personnes racialisées, et ce, partout en Ontario : graves problèmes de santé mentale, traumatismes et brutalité policière dans bien des cas. Encore aujourd'hui, les tactiques de fichage des autorités policières se soldent par des taux d'incarcération plus élevés de jeunes Noirs et de jeunes à la peau foncée dans les prisons et les pénitenciers. De plus, ces tactiques contribuent à perpétuer l'industrie carcérale canadienne. Par ailleurs, selon la Commission des droits de la personne de l'Ontario (CDPO), le profilage criminel se fonde sur un comportement réel ou sur des renseignements relatifs à une présumée activité de la part d'une personne qui répond à un certain signalement plutôt que sur des stéréotypes.

Des organismes d'application de la loi comme la Stratégie d'intervention contre la violence de Toronto (TAVIS), une division du Service de police de Toronto (SPT), et la Police provinciale de l'Ontario (OPP) ainsi que le gouvernement Harper jouent un rôle de premier plan dans la perpétuation de la discrimination raciale institutionnalisée au sein de certaines communautés. Nombre d'initiatives de fichage ne visent aucunement la collecte de données de renseignement; elles visent plutôt à recueillir

PAGE 20 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

des données personnelles sur des civiles et civils innocents. Les Noirs et, dans une moindre mesure, les personnes à la peau foncée font disproportionnellement l'objet de telles pratiques policières contraires à l'éthique. Par exemple, le ratio de jeunes hommes noirs documentés et fichés dans la zone 523 de Toronto s'établit à 252:1. Pour les jeunes hommes à la peau foncée, il s'établit à 65:1 (contre 23:1 pour les jeunes hommes blancs).

Le racisme institutionnalisé et les actes de xénophobie par l'État canadien doivent être abordés sous un angle global, car ils se produisent partout en Ontario et au Canada. Le projet de loi C-51, le plus récent ajout par le gouvernement canadien à la Loi anti-terroriste, est une loi du Parlement canadien qui modifie plus d'une douzaine de lois canadiennes, dont le Code criminel, afin de faciliter le partage de renseignements personnels par des organismes du gouvernement du Canada. De plus, le projet de loi C-51 accorde des pouvoirs plus étendus et élargit le mandat du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et de plusieurs autres organismes d'application de la loi au Canada. Le projet de loi C-51 aura pour effet de permettre aux organismes gouvernementaux de partager plus facilement des renseignements sur des personnes fichées et d'entraver les droits fondamentaux, les libertés et la protection de la vie privée de tout un chacun en créant un contexte propice à la mise en œuvre du profilage racial.

Plusieurs étudiantes et étudiants, surtout des étudiantes et étudiants aux études postsecondaires, ont déjà été confrontés au profilage racial de l'une des façons suivantes : on leur a refusé l'accès au collège ou à l'université à sur la base de leur pays d'origine; le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a tenu des interrogatoires sur des campus; les membres de certains clubs ou organisations du campus ont fait l'objet d'un traitement différent des autres; et des restrictions de voyage ont été imposées en fonction de la race, ou de l'origine ethnique ou nationale de la personne.

Politique

La Fédération appuie ce qui suit :

- Le droit de vivre sans faire l'objet de harcèlement de la part des autorités policières et de l'appareil étatique;
- Une éducation accessible pour l'ensemble des étudiantes et étudiants, sans égard à la race, la couleur de la peau, l'appartenance ethnique, l'origine ancestrale, la religion, le pays d'origine ou la citoyenneté;
- Le droit à la sécurité de la personne et à la vie privée pour tous les membres de la population;
- L'absence de discrimination.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- Aux pratiques de fichage et de profilage racial des autorités policières qui se perpétuent avec le concours de l'État;
- À ce qu'on refuse aux étudiantes et étudiants marginalisés provenant de certains pays l'accès aux collèges et universités du Canada selon leur race, la couleur de leur peau, leur appartenance ethnique, leur origine ancestrale, leur religion, leur pays d'origine ou leur citoyenneté;
- À la présence d'organismes d'application de la loi et de renseignement de sécurité dans les campus des collèges et des universités pour interroger des étudiantes et étudiants selon leur race, la couleur de leur peau, leur appartenance ethnique, leur origine ancestrale, leur religion, leur pays d'origine ou leur citoyenneté;

- À ce que les administrations des collèges et des universités autorisent des organismes d'application de la loi à consulter les dossiers d'étudiantes et d'étudiants, comme, par exemple, leurs prêts bibliothécaires ou leurs intérêts en matière de recherche;
- À ce que certains jeunes à la peau noire ou foncée doivent faire face à des mesures de sécurité plus rigoureuses que celles auxquelles les personnes non racialisées sont soumises;
- À l'imposition de règlements plus rigoureux pour les activités de certains clubs ou organisations étudiantes du campus, selon leur race, la couleur de leur peau, leur appartenance ethnique, leur origine ancestrale, leur religion, leur pays d'origine ou leur citoyenneté;
- À ce qu'on encourage la police du campus à surveiller de plus près certaines étudiantes et certains étudiants selon leur race, la couleur de leur peau, leur appartenance ethnique, leur origine ancestrale, leur religion, leur pays d'origine ou leur citoyenneté;
- À ce qu'on encourage des commissariats de police à débarquer dans les campus, car cela résulterait en un accroissement du fichage et du profilage racial d'étudiantes et d'étudiants ainsi que de civiles et civils racialisés.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité d'élaboration et de révision des politiques.

2015/08:037 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:036 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2015/08:036 RENVOYÉE

2015/08:038 MOTION
Section 68/Section 41

Attendu que le profilage racial et le fichage de nos quartiers continuent d'être lourds de conséquences pour les communautés marginalisées et racialisées, et ce, plus fréquemment que pour les communautés non racialisées;

Attendu que les jeunes à la peau noire ou foncée ainsi que les immigrantes et immigrants racialisés dans nos collectivités sont davantage ciblés et criminalisés par les organismes d'application de la loi et soumis à des fichages et des fouilles aléatoires;

Attendu que les autorités policières invoquent le prétexte de l'« engagement communautaire » pour justifier leurs activités de profilage racial et de fichage;

Attendu que le profilage racial et le fichage peuvent mener à des problèmes de santé mentale, des traumatismes et de la brutalité policière;

Attendu que la Stratégie d'intervention contre la violence de Toronto (TAVIS), une division du Service de police de Toronto (SPT), et la Police provinciale de l'Ontario (OPP) jouent un rôle de premier plan dans l'institutionnalisation de la discrimination raciale, sans compter le gouvernement Harper, particulièrement depuis l'adoption des projets de loi C-51 et C-24;

PAGE 22 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que le maire de Toronto, John Tory, a officiellement déclaré son opposition au fait que la police avait recours au fichage pour ensuite se rétracter officieusement et demander au gouvernement provincial de réformer la politique après que son nouveau chef de police, Mark Saunders, avait déclaré qu'il continuerait d'appliquer la politique en matière de fichage;

Attendu que, selon une série de reportages d'enquête du Toronto Star en 2013, les personnes fichées au nom de l'« engagement » entre 2008 et 2013 étaient plus susceptibles d'être des Afro-Canadiens que de race blanche et que, dans une majorité de cas, ces personnes n'ont été ni arrêtées ni accusées;

Attendu que le racisme institutionnalisé et les actes de xénophobie par l'État doivent être abordés sous un angle global, car ils se produisent partout en Ontario et au Canada et nuisent non seulement aux jeunes, mais aussi à des communautés entières, contribuant ainsi à perpétuer l'industrie carcérale canadienne;

Attendu que la Fédération non seulement a rédigé des politiques sur la lutte au racisme et au profilage racial, mais aussi représente des étudiantes et étudiants ainsi que des membres qui font constamment l'objet de profilage racial;

Attendu que le Groupe de travail sur le racisme dans les campus de la Fédération, créé en 2008, formule des recommandations visant à améliorer la qualité de vie dans les campus par l'élimination du racisme et de la discrimination;

Attendu que nous sommes des représentantes et représentants de la Fédération au sein de nos sections locales et que nous jouons un rôle fondamental dans la lutte contre le profilage racial et le fichage au sein de nos collectivités respectives;

Attendu que nous avons l'obligation de consulter des groupes communautaires et des groupes dans les campus qui luttent activement et quotidiennement contre le profilage racial dans nos campus et nos collectivités avoisinantes;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario de rédiger une lettre à l'intention du chef de police de Toronto, Mark Saunders, et du maire de Toronto, John Tory, concernant leur tolérance d'actes malicieux de racisme et de xénophobie en soutenant le profilage racial et le fichage;

Il est de plus résolu de rédiger une lettre à l'intention de la première ministre Kathleen Wynne et du gouvernement libéral pour leur demander vivement de condamner le profilage racial et le fichage;

Il est de plus résolu de demander aux sections locales de continuer de lutter contre le profilage racial et le fichage en appuyant sans réserve et en consultant tous les groupes communautaires et groupes dans les campus qui militent activement contre la discrimination raciale, le profilage racial et le fichage dans leurs quartiers respectifs;

Il est enfin résolu, sur réception des conseils de groupes communautaires, de demander à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario d'élaborer une campagne et de rédiger des documents contre le profilage racial et le fichage dans nos collectivités.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:039 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:038 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:038 RENVOYÉE

2015/08:040 MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que, le 29 mai 2015, le Sénat a adopté la Loi renforçant la citoyenneté canadienne qui permet de retirer la citoyenneté canadienne aux citoyennes et citoyens à double nationalité qui sont trouvés coupables de terrorisme, de trahison ou de haute trahison et/ou d'avoir espionné pour le compte de gouvernements étrangers tout en permettant aux citoyennes et citoyens canadiens qui sont nés au Canada et qui ne possèdent aucune autre citoyenneté de demeurer au pays même après avoir été trouvés coupables des mêmes crimes;

Attendu que la citoyenneté canadienne a toujours été permanente, qu'elle ait été acquise à la naissance ou par naturalisation, et qu'elle est protégée par la Charte des droits et libertés;

Attendu que la Loi crée une catégorie de citoyennes et citoyens de deuxième ordre au Canada et démontre sans équivoque comment le gouvernement conservateur de Stephen Harper cherche à enlever des droits, à cibler certaines communautés et à perpétuer le racisme et les stéréotypes islamophobes;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération de condamner le projet de loi C-24 et de rédiger une lettre ouverte à l'intention du premier ministre pour répudier la nature illégale de la Loi;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres semblables au premier ministre et à leurs députées et députés fédéraux locaux;

Il est enfin résolu d'encourager les sections locales à travailler avec des coalitions locales ou à initier de telles coalitions pour faire connaître notre opposition au projet de loi C-24 pendant la campagne électorale fédérale et pour exiger que le prochain gouvernement fédéral annule ce projet de loi.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:041 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:040 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:040 RENVOYÉE

PAGE 24 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario

Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

2015/08:042 MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que le gouvernement conservateur de Stephen Harper a adopté un projet de loi dangereux (C-51), avec l'appui des libéraux, qui mine clairement des droits et libertés fondamentaux en s'y attaquant;

Attendu que le projet de loi C-51 a été vivement critiqué par de nombreux groupes de libertés civiles comme l'ACLC qui jugent qu'il s'attaque directement à nos droits et nos libertés;

Attendu que nous devons collectivement résister à ce projet de loi, défendre nos droits et revendiquer la société dans laquelle nous souhaitons vivre;

Attendu que la résistance peut prendre diverses formes, dont le lobbying de politiciennes et politiciens, la tenue de rassemblements et d'occupations, l'élection d'un nouveau gouvernement et la signature de pétitions en ligne pour demander l'annulation du projet de loi C-51;

Attendu que les étudiantes et étudiants doivent dénoncer haut et fort le projet de loi C-51 et s'opposer collectivement à son adoption;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération et à ses sections locales de continuer de s'opposer à l'adoption du projet de loi C-51;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à travailler de concert avec des coalitions locales et à initier des coalitions dans les campus pour sensibiliser les étudiantes et étudiants et condamner l'adoption du projet de loi C-51.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:043 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:042 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:042 RENVOYÉE

2015/08:044 MOTION

Section 105/Section 41

Il est résolu que la Fédération appuie la campagne « Sauvons Postes Canada » organisée par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes pour le maintien de la livraison du courrier à domicile et l'investissement dans le service postal public;

Il est de plus résolu que la Fédération publie de l'information et manifeste son soutien à la campagne « Sauvons Postes Canada » sur son site Web, y compris en y intégrant un lien vers des affiches pour fenêtre téléchargeables pour appuyer la campagne;

Il est de plus résolu que la Fédération écrive au président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes pour lui exprimer le soutien collectif des étudiantes et étudiants de l'Ontario dans le cadre de la campagne;

Il est enfin résolu que la Fédération fasse appel aux services postaux de Postes Canada pour ses services, communications et envois de documents plutôt qu'à des services postaux ou agences privées ou non canadiens, dans la mesure du possible.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:045 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:044 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:044 RENVOYÉE

2015/08:046 MOTION D'ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 105/Section 41

Attendu qu'au cours des 18 derniers mois, Postes Canada a élaboré un plan qui vise à éliminer la livraison du courrier à domicile pour 5,1 millions de ménages canadiens;

Attendu que, le 11 décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes de notre service public des postes;

Attendu que le gouvernement conservateur de Stephen Harper a appuyé et encouragé le plan de Postes Canada visant à éliminer la livraison du courrier à domicile ainsi que la hausse vertigineuse du prix des timbres;

Attendu que Postes Canada est un service public et une société d'État qui appartient au gouvernement et que ces compressions visent clairement à miner notre service public des postes;

Attendu que l'élimination de la livraison du courrier à domicile a un effet négatif direct et considérable qui cible directement les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap;

Attendu que des centaines de premiers magistrats ont dénoncé la décision d'éliminer la livraison du courrier à domicile et que les villes de Hamilton et de Montréal ont déjà intenté leurs propres poursuites contre la société des postes;

Par conséquent, il est résolu d'adopter la politique sur les questions d'intérêt suivante :

LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

La Fédération appuie ce qui suit :

- Des services publics qui sont financés par les deniers publics, maintenus et livrés par des travailleuses et travailleurs syndiqués;
- L'établissement de prix équitables et raisonnables pour les timbres;
- La livraison accessible du courrier dans les collectivités rurales et urbaines;
- Une société des postes plus soucieuse de l'environnement;
- Une véritable consultation publique chaque fois qu'un changement au service postal est proposé;
- Le respect, l'équité et des conditions de travail décentes pour les fonctionnaires à l'emploi de Postes Canada;

PAGE 26 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

- Le maintien de Postes Canada comme service public.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité d'élaboration et de révision des politiques.

2015/08:047 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:046 au Comité d'élaboration et de révision des politiques.

ADOPTÉE

2015/08:046 RENVOYÉE

2015/08:048 MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que la Fédération et le Conseil du travail de Toronto et de la région de York ont conclu un partenariat pour offrir le statut de membre affilié du Conseil du travail aux sections locales dans la région du Grand Toronto;

Attendu que l'établissement d'alliances et de coalitions avec le mouvement syndical représente un important mécanisme de renforcement de notre mouvement en faveur du changement social;

Attendu que la Fédération et ses sections locales doivent trouver et saisir diverses occasions d'éducation et de sensibilisation sur l'actuelle et persistante crise de l'éducation postsecondaire publique et sur les obstacles immédiats qui ont des effets très considérables sur les communautés racialisées et les personnes handicapées;

Par conséquent, il est résolu d'encourager fortement les sections locales à assister aux assemblées locales et régionales de conseils du travail comme invitées ou observatrices et, dans la mesure du possible, de demander l'affiliation à leur conseil du travail local;

Il est de plus résolu de faire appuyer les sections locales par l'Exécutif et le personnel de la Fédération aux fins de livrer des présentations à leurs conseils du travail locaux et régionaux et de livrer des présentations en amont de l'élection fédérale pour sensibiliser la population au financement inadéquat de l'éducation postsecondaire et à l'érosion des services publics rendus par les universités et les collèges;

Il est de plus résolu de fournir un modèle de présentation PowerPoint aux sections locales afin qu'elles puissent l'utiliser auprès de conseils du travail et pour assurer la livraison d'un message cohérent sur l'actuelle crise de l'éducation postsecondaire, ladite présentation devant inclure : de l'information sur le contexte historique du financement fédéral pour démontrer l'évolution à la baisse du financement gouvernemental et en quoi le coût de l'éducation postsecondaire représente un obstacle pour les communautés racialisées, de Premières Nations et autochtones ainsi que les personnes handicapées;

Il est enfin résolu de demander à la Fédération de fournir aux sections locales des documents et de la recherche sur notamment : la contribution des frais de scolarité élevés au maintien du racisme, du sexisme et du capacitisme systémiques auxquels font actuellement face des étudiantes et étudiants postsecondaires ainsi que des étudiantes et étudiants potentiels.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:049 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:048 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:048 RENVOYÉE

2015/08:050 MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que la Fédération fournissait jadis un cédérom aux sections locales, lequel contenait des logos et des fichiers de différents documents de campagne et de diverses images relatives aux services;

Attendu que, dans le cadre d'un effort de cohérence, de sensibilisation et d'identification de la Fédération et de ses sections locales, chaque section locale devrait avoir copie des logos de services ainsi que de la bonne version du logo de la Fédération, et ce, dans divers formats;

Attendu que les sections locales devraient avoir accès à des ressources téléchargeables, dont des documents de campagne dans divers formats;

Attendu que la sensibilisation et l'éducation relatives à la Fédération et à ses sections locales sont essentielles au maintien de la solide présence et de la croissance viable de la Fédération;

Attendu qu'il est pratique courante au sein du mouvement syndical que les sites Web aient une section réservée aux membres qui contient des ressources, des documents et des coordonnées;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération d'envisager la création d'une section réservée aux membres sur le site Web de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario (www.cfsontario.ca) aux fins d'y fournir des ressources téléchargeables aux sections locales pouvant inclure : des documents de campagne, des affiches, des photos prises lors d'événements, de réunions et de rassemblements de la Fédération ainsi que divers formats du logo de la Fédération-Ontario et des icônes ou images relatives aux services;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de créer un format téléchargeable du guide des membres qui explique les avantages de l'adhésion, décrit sommairement les services et explique comment la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants ainsi que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario ont été fondées.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.

2015/08:051 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:050 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2015/08:050 RENVOYÉE

PAGE 28 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

2015/08:052 MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que l'utilisation des médias sociaux et les campagnes de masse sur Twitter ou Facebook peuvent grandement contribuer à l'efficacité des activités de mobilisation;

Attendu que l'utilisation des médias sociaux doit être perçue comme une tactique s'inscrivant dans une stratégie de campagne, mais que les médias sociaux constituent souvent l'entièreté de la stratégie;

Attendu que le Symposium de perfectionnement des compétences de l'Ontario représente une excellente occasion d'apprendre, de développer et de peaufiner les compétences et les connaissances des étudiantes et étudiants ainsi que des employées et employés des sections locales actuelles et éventuelles;

Attendu que le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle loi antipourriel en 2014;

Attendu que, le 15 janvier 2015, les articles de la loi portant sur l'installation non sollicitée de programmes informatiques ou de logiciels ont pris effet et qu'ils pourraient avoir une incidence sur l'organisation de campagnes par les syndicats étudiants;

Attendu que, à compter du 1er juillet 2017, la loi permettra également aux personnes et aux organisations qui prétendent être lésées par une action ou une omission qui contrevient à la loi d'intenter une poursuite privée contre les personnes ou les organisations alléguées d'avoir enfreint la loi;

Par conséquent, il est résolu de prévoir annuellement au Symposium de perfectionnement des compétences de la Fédération une séance sur l'utilisation efficace des médias sociaux dans le cadre d'une stratégie de mobilisation pour les campagnes et les activités de sensibilisation des membres;

Il est de plus résolu d'inclure dans le Symposium de perfectionnement des compétences des renseignements ou des documents portant sur la nouvelle loi canadienne antipourriel adoptée en 2014 ainsi que sur toute autre loi relative à la protection des renseignements personnels qui régit les personnes et les organisations qui ont recours à la diffusion massive de courriels.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.

2015/08:053 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:052 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2015/08:052 RENVOYÉE

2015/08:054 MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants condamne publiquement les attaques venant d'entreprises de droite et le recours de l'employeur Crown Metal Packaging Ltd. à des briseuses et briseurs de grève, faisant en sorte que la grève des employées et employés syndiqués, membres de la section locale 9176 du Syndicat des métallurgistes unis (SMU), s'est étirée sur une période de près de deux ans;

Attendu que l'employeur a forcé les travailleuses et travailleurs à la grève et a continué de recourir à des briseuses et briseurs de grève, ce qui a eu pour effet de prolonger la grève, et que l'employeur a menacé de ne déposer une entente de principe que s'il pouvait congédier l'ensemble des travailleuses et travailleurs ainsi que des syndicalistes alors en poste;

Attendu que la Fédération a appuyé les grévistes membres de la section locale 9176 du SMU pour sensibiliser la population à cet enjeu et a également soutenu le boycott de la bière en cannette et travaillé en partenariat avec le SMU pour créer et distribuer les sous-verre « Des bouteilles plutôt que des cannettes »;

Attendu que la section locale 9176 du SMU a conclu une entente de principe le 9 juillet, soit au terme de près de 22 mois de grève, mais que les difficultés financières que subissent la section locale et ses membres auront une incidence dévastatrice à long terme;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération de verser une contribution de 300 \$ au fonds spécial pour difficultés de la section locale 9176 du SMU;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération d'envoyer une lettre de témoignage de solidarité au président et secrétaire archiviste de la section locale 9176 du SMU en reconnaissance de la longue et difficile grève de plus de 21 mois contre Crown Metal Packaging Ltd., employeur américain ayant eu recours à des briseuses et briseurs de grève.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:055 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:054 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:054 RENVOYÉE

2015/08:056 MOTION
Section 109/Section 41

Attendu qu'en vertu du projet de loi C-24 (Loi renforçant la citoyenneté canadienne) :

- il sera beaucoup plus difficile d'obtenir la citoyenneté;
- il sera plus coûteux d'obtenir la citoyenneté;
- ce seront des agents d'immigration plutôt que des juges qui prendront les décisions;
- il sera plus facile de révoquer la citoyenneté à des Canadiennes et Canadiens.

Attendu que le projet de loi C-24 aura également pour effets :

- de soumettre toute personne âgée de 14 à 64 ans à un coûteux test linguistique (à l'heure actuelle, seules les personnes âgées de 18 à 55 ans doivent s'y soumettre);
- de donner le pouvoir aux agents d'immigration de refuser la citoyenneté à toute personne qu'ils soupçonnent pourrait ne plus résider au Canada à l'avenir;

PAGE 30 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

- de faire passer de trois à quatre ans l'exigence de résidence comme résident permanent au Canada, sans possibilité pour le demandeur de faire compter le temps vécu au Canada avant d'obtenir le statut de résident permanent;
- de tripler le montant des frais de dossier;
- d'éliminer le droit d'en appeler d'une décision négative en matière de citoyenneté;
- d'éliminer le droit à une audience devant un juge à quiconque se fait révoquer sa citoyenneté (la décision sera dorénavant prise par un bureaucrate sans la tenue d'une audience);
- de révoquer la citoyenneté à quiconque n'ayant pas acquis la citoyenneté par naissance si un fonctionnaire a raison de croire que la personne n'a jamais eu l'intention de vivre au Canada;
- de révoquer la citoyenneté à toute personne ayant une double citoyenneté, même si elle est née au Canada, si elle a été déclarée coupable de certains crimes, y compris en cas de condamnation à l'extérieur du Canada;

Par conséquent, il est résolu d'encourager les sections locales à faire pression sur leur députée ou député fédéral local et sur les candidates et candidats à la prochaine élection fédérale pour qu'ils s'engagent à annuler les modifications apportées à la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence (titre abrégé : Loi renforçant la citoyenneté canadienne) donnant le pouvoir au gouvernement d'introduire de nouveaux obstacles à l'obtention de la citoyenneté canadienne et de révoquer la citoyenneté à des personnes de façon condamnable sur les plans moral, légal et éthique;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à collaborer avec des partenaires de coalition dans le cadre d'une campagne condamnant les modifications énoncées dans la Loi renforçant la citoyenneté canadienne.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:057 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:056 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:056 RENVOYÉE

2015/08:058 MOTION
Section 109/Section 41

Attendu que le projet de loi C-51 minera nos droits fondamentaux et mettra l'ensemble des Canadiennes et Canadiens à risque de voir leurs renseignements personnels recueillis et stockés dans des bases de données gouvernementales;

Attendu que le projet de loi C-51 a été qualifié d'imprudent – ce projet de loi définit le terrorisme en termes vagues, ce qui permettrait à des gouvernements et des agences d'espionnage d'en faire un usage abusif aux fins de taire toute dissidence;

Attendu que le projet de loi C-51 a été qualifié de dangereux – ce projet de loi porterait atteinte à notre droit à la vie privée en permettant le partage à large échelle au sein de l'appareil gouvernemental de renseignements recueillis dans le cadre d'espionnage à

grande échelle de Canadiennes et Canadiens. De plus, il accorderait au SCRS de nouveaux pouvoirs d'intrusion dans la vie quotidienne des Canadiennes et Canadiens et des pouvoirs pouvant être contraires à la loi et en violation de la Charte des droits et libertés;

Attendu que le projet de loi C-51 a été qualifié d'inefficace – ce projet de loi n'a pas recours à des stratégies de lutte contre la radicalisation ayant fait leurs preuves et ne prévoit aucun contrôle approprié pour prévenir les abus;

Attendu que le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Daniel Therrien, a sonné l'alarme notamment sur les dispositions du projet de loi portant sur le partage de renseignements;

Attendu que le 23 février 2015, plus de 100 universitaires ont collectivement signé une lettre ouverte décrivant cinq préoccupations bien précises soulevées par le projet de loi C-51, dont des préoccupations concernant le droit à la vie privée et la liberté d'expression;

Attendu que la Chambre des communes et le Sénat, deux instances que contrôle le Parti conservateur, viennent tout juste d'adopter le projet de loi C-51, faisant ainsi fi de l'opposition massive exprimée par des centaines de milliers de Canadiennes et Canadiens ordinaires ainsi que plusieurs éminents experts canadiens en protection des renseignements personnels;

Par conséquent, il est résolu d'encourager les sections locales à faire pression sur leur députée ou député fédéral local et sur les candidates et candidats à la prochaine élection fédérale pour qu'ils s'engagent à annuler le projet de loi C-51, qui habilite le gouvernement à édicter une nouvelle loi sur le partage de données du renseignement de sécurité de vaste portée sans protection accrue contre l'utilisation abusive de renseignements personnels;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à collaborer avec des partenaires de coalition dans le cadre d'une campagne condamnant le projet de loi C-51.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:059 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:058 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:058 RENVOYÉE

2015/08:060 MOTION
Section 109/Section 41

Attendu que le stigmate social qui entoure les menstruations amène les jeunes femmes à grandir dans un climat de honte et de gêne devant ce qui n'est pourtant qu'un processus naturel du corps humain;

Attendu qu'il est impératif de respecter le corps de la femme dans sa totalité, y compris en éliminant les connotations de répulsion que soulèvent les menstruations, et d'accueillir plutôt ce processus naturel du corps humain pour ce qu'il est, et, essentiellement, d'aider nos collègues féminines et transgenres à placer sur l'échiquier politique les questions de représentation de leur corps et de ses processus;

PAGE 32 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que, depuis le 1^{er} juillet 2015, le gouvernement fédéral du Canada ne perçoit plus la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée sur les tampons et autres produits d'hygiène féminine;

Attendu qu'il s'agit là d'une importante avancée contre la discrimination fondée sur le sexe au Canada, que le prix de ces produits demeure élevé et, donc, que l'obtention des produits s'avère parfois problématique pour les femmes, les jeunes filles et les personnes transgenres issues de ménages à faible revenu;

Attendu que, bien qu'il s'agisse d'une fonction naturelle du corps, les menstruations requièrent l'utilisation de produits d'hygiène féminine adéquats pour que les personnes qui ont leurs règles puissent poursuivre leurs activités quotidiennes sans interruption;

Attendu que l'incapacité d'obtenir ces produits empêche non seulement les personnes concernées de vaquer à leurs occupations hebdomadaires en raison d'un processus naturel incontrôlable et qu'en plus, les taxes perçues par le gouvernement du Canada sur des produits essentiels vendus à prix fort et ciblant spécifiquement les personnes qui ont des menstruations peuvent être considérées comme une forme d'exploitation du corps humain fondée sur le genre de même qu'une discrimination de classe à l'égard des familles à faible revenu;

Attendu que la proposition concernant la gratuité des produits d'hygiène féminine est conçue pour que les tampons, les serviettes hygiéniques et les coupes menstruelles soient perçus comme des produits qui ne sont pas des articles de luxe, et que ces produits soient distribués sans frais dans nos campus collégiaux et universitaires;

Par conséquent, il est résolu de mandater la Fédération pour examiner la faisabilité de distribuer des tampons et des serviettes hygiéniques aux sections membres pour qu'elles puissent les offrir aux étudiantes.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité du développement organisationnel et des services.

2015/08:061 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:060 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2015/08:060 RENVOYÉE

2015/08:062 MOTION
Section 109/Section 41

Attendu que la Fédération mène une campagne « Ensemble pour l'équité » qui reconnaît l'oppression systémique dans notre société;

Attendu que cette campagne porte sur l'enjeu de toutes les formes de discrimination et d'oppression;

Attendu que le matériel de la campagne sur l'équité conteste séparément l'axe de l'oppression;

Attendu qu'il est reconnu que toutes les formes de discrimination et d'oppression sont connexes et collectivement graves;

Attendu que l'intersectionnalité est un cadre qui permet de comprendre comment des ensembles de relations sociales comme la race, la classe, le genre, le sexe, la religion, la nationalité et le statut d'immigration – qui sont définies par le pouvoir – fonctionnent ensemble comme des systèmes d'interconnexion de l'oppression;

Attendu que l'intersectionnalité reconnaît qu'une approche additive, axée sur les relations sociales prises individuellement, est contre-productive;

Attendu que les approches additives concluent que toutes les communautés marginalisées vivent les mêmes expériences;

Attendu que les approches additives font fi de l'intersectionnalité et obscurcissent la réalité de l'oppression systémique;

Attendu que les formations sur l'équité et la lutte contre l'oppression aux assemblées générales portent sur le privilège des Blancs;

Attendu que l'ajout d'approches intersectionnelles aux formations sur l'équité et la lutte contre l'oppression ouvrirait la porte au désapprentissage;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario de mettre à jour son matériel sur l'équité afin de reconnaître expressément et d'aborder l'intersectionnalité;

Il est de plus résolu de demander au Comité exécutif provincial d'explorer la possibilité de tenir des discussions sur l'intersectionnalité dans le cadre des assemblées générales;

Il est enfin résolu de reposer les formations sur l'équité et la lutte contre l'oppression sur l'intersectionnalité.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:063 MOTION DE RENVOI
Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:062 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:062 RENVOYÉE

2015/08:064 MOTION
Section 88/Section 41

Attendu que la commission de vérité et de réconciliation a terminé son mandat cet été et a produit un rapport de demandes d'action à l'intention du gouvernement du Canada afin d'obtenir réparation pour les séquelles causées par les pensionnats autochtones;

Attendu que ces demandes d'action comprennent des recommandations en faveur d'une éducation postsecondaire accessible pour tous les apprenants et apprenantes autochtones admissibles;

Attendu qu'en juin 2015, le Caucus national des Autochtones de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a voté en faveur de l'appui des demandes d'action du rapport de la Commission de vérité et de réconciliation;

Attendu que les étudiantes et étudiants autochtones reconnaissent que ces demandes d'action se feront par l'éducation et la mobilisation de la communauté; par conséquent,

PAGE 34 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario

Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Il est résolu d'adopter les demandes d'action du rapport de la Commission de vérité et de réconciliation;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à sensibiliser leurs membres à l'histoire du colonialisme au Canada et à l'importance de suivre les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation, en utilisant des tactiques de communication et en organisant des ateliers, des groupes de discussion ou d'autres activités.

On recommande que cette motion soit étudiée par le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2015/08:065 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 71

Il est résolu de renvoyer la motion 2015/08:064 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2015/08:064 RENVOYÉE

13. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

2015/08:066 MOTION

Section 41/Section 99

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité exécutif.

Le président, Rajean Hoillett, la représentante à l'exécutif national, Gab Ross-Marquette, et la trésorière, Sami Pritchard, présentent le rapport du Comité exécutif.

ADOPTÉE

14. ANNONCES

Gab Ross-Marquette fait des annonces d'ordre logistique.

15. SUSPENSION DE LA SÉANCE

2015/08:067 MOTION

Section 110/Section 109

Il est résolu de suspendre la séance plénière jusqu'à 10 h, dimanche, le 23 août 2015.

ADOPTÉE

21 h 02 : La séance est suspendue.

Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

10 h 25 : La présidente d'assemblée, Sylvia Sioufi, procède à l'ouverture de la séance plénière de clôture.

1. APPEL NOMINAL

Section 1	Carleton University Students' Association	Présente
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Présente
Section 20	Nipissing University Student Union	Présente
Section 24	Ryerson Students' Union	Absente
Section 25	Ontario College of Art and Design Students' Union	Présente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Présente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Absente
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 39	McMaster University Graduate Students' Association	Absente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Présente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Présente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Présente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Absente
Section 68	York Federation of Students	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Présente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Présente
Section 92	Student Association of George Brown College	Absente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Présente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Présente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Absente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Absente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Présente
Section 106	Organization of Part Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 107	Association étudiante de La Cité collégiale	Absente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente
Section 110	Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Présente
Section 111	Laurentian Students' Union – Barrie	Présente
Section 112	Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal	Présente

Sioufi déclare que le quorum est atteint.

PAGE 2 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

2. QUESTIONS RENVOYÉES PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Cette période est réservée à l'étude des questions reportées lors de la séance plénière d'ouverture.

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET

La trésorière, Sami Pritchard, présente le rapport au nom du comité.

2015/08:B01 MOTION

Section 41/Section 49

Il est résolu d'adopter le budget 2015-2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

2015/08:068 MOTION

Section 41/Section 97

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité du budget tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DES CAMPAGNES ET DES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

Le président, Rajean Hoilett, présente le rapport au nom du comité.

2015/08:08 MOTION

Section 20/Section 111

Attendu que les services de consultation et de soutien offerts dans les campus de l'Ontario sont souvent dotés de ressources insuffisantes, sont inadéquats et sont inaccessibles à bon nombre d'étudiantes et d'étudiants;

Attendu que celles et ceux qui souffrent de problèmes de santé mentale prennent souvent plus de temps à terminer leurs études et font face à des obstacles financiers additionnels en raison de services de santé mentale insuffisants ou inadéquats dans les campus;

Attendu que les établissements d'enseignement postsecondaire de la province ont subi de fortes baisses du financement public et, par conséquent, ont dû couper dans les services de consultation et de soutien offerts aux étudiantes et étudiants dans les campus;

Attendu que les étudiantes et étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement du Nord font face à des obstacles à l'éducation additionnels qui nuisent à leur santé mentale;

Attendu que le Caucus ontarien des 2e et 3e cycles a récemment lancé la campagne « Ça ne fait pas partie du programme » visant à recueillir de l'information auprès d'étudiantes et d'étudiants des 2e et 3e cycles sur l'intimidation, le harcèlement et les problèmes de santé mentale.

Par conséquent, il est résolu de mandater la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario pour mener de la recherche sur l'état actuel des programmes de soutien en matière de santé mentale et du financement octroyé par le gouvernement et les établissements d'enseignement;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de faire pression sur le gouvernement afin qu'il bonifie le soutien offert aux étudiantes et étudiants qui souffrent de problèmes de

santé mentale et d'encourager les sections locales à faire pression sur leurs députées et députés fédéraux locaux;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération et aux sections locales d'exiger une augmentation du financement public et de la responsabilité de la part du gouvernement et des établissements d'enseignement concernant l'octroi et l'utilisation du financement gouvernemental des programmes de santé mentale;

Il est de plus résolu de mandater la Fédération pour mener de la recherche sur les principaux problèmes de santé mentale qui nuisent à l'éducation postsecondaire des étudiantes et étudiants;

Il est de plus résolu que la Fédération travaillera aussi en collaboration avec les centres de soins de santé autochtones, comme les Indian Friendship Centres, pour fournir aux étudiantes et étudiants des traitements non médicaux et adaptés aux particularités culturelles; et

Il est enfin résolu de demander à la Fédération de travailler avec d'autres organismes communautaires bilingues pertinents et le groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés pour élaborer une campagne de sensibilisation aux problèmes de santé mentale et pour combattre la stigmatisation qui entoure les problèmes de santé mentale.

ADOPTÉE

2015/08:014

MOTION

Section 32/Section 41

Attendu que la Fédération déploie des efforts considérables pour faire pression sur les gouvernements provinciaux et fédéral;

Attendu que les municipalités ont un réel pouvoir et représentent un autre important point d'accès pour les organisations qui cherchent à influencer les décisions gouvernementales;

Attendu que les municipalités rurales et nordiques dépendent des universités et des collèges pour la prospérité économique de leurs régions respectives;

Attendu que les dirigeants des municipalités rurales et nordiques sont très accessibles;

Attendu que les premiers magistrats pourraient s'avérer de grands défenseurs des étudiantes et étudiants;

Par conséquent, il est résolu d'élaborer une stratégie et des documents pour faire pression sur les municipalités nordiques en consultation avec le Caucus de la région du Nord.

ADOPTÉE

2015/08:016

MOTION

Section 32/Section 41

Attendu que les étudiantes et étudiants du Nord de l'Ontario doivent surmonter davantage d'obstacles pour poursuivre des études postsecondaires que ceux qui étudient dans sud de la province ou dans les grands centres urbains ;

Attendu qu'aucun matériel de campagne ne porte précisément sur les questions propres au Nord de la province;

Attendu que des documents de campagne seraient utiles pour exercer une pression politique visant à améliorer l'accès à l'éducation dans le Nord;

PAGE 4 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario

Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Par conséquent, il est résolu de créer du matériel de campagne, en collaboration avec le Caucus de la région du Nord, qui porte précisément sur les questions d'intérêt pour les étudiantes et étudiants du Nord de l'Ontario.

ADOPTÉE

2015/08:018

MOTION

Section 99/Section 41

Attendu que la Fédération fournit actuellement du soutien et des documents pour sensibiliser les étudiantes et étudiants à leurs droits relatifs à divers sujets, dont les droits des locataires, le droit du travail et les droits légaux des participantes et participants à une action directe;

Attendu que l'actuelle Loi sur les normes d'emploi de l'Ontario ne s'applique pas aux personnes qui travaillent dans le cadre d'un programme donnant droit à des crédits qui est approuvé par un collège des arts appliqués et de technologie ou une université, ce qui ouvre la voie à des stages non rémunérés en toute légalité et rend les étudiantes et étudiants vulnérables en regard de plusieurs autres aspects de la loi;

Attendu que d'autres cadres politiques dont la Loi sur la santé et la sécurité au travail et le Code des droits de la personne de l'Ontario offrent cependant des recours aux étudiantes et étudiants;

Attendu que, parmi les nombreux obstacles auxquels nos membres peuvent faire face au moment d'avoir recours à la loi pour obtenir du soutien, ils ne connaissent ou ne comprennent simplement pas leurs droits personnels;

Par conséquent, il est résolu de mandater la Fédération pour mettre à jour les ressources de la campagne « Connaître ses droits » pour y inclure les droits des stagiaires ainsi que les droits des étudiantes et étudiants inscrits à un programme coopératif ou d'autres programmes de placement;

Il est de plus résolu d'élaborer des documents « Connaître ses droits » de concert avec des organismes communautaires et groupes de défense d'intérêts compétents;

Il est de plus résolu que la Fédération continuera de faire pression sur les membres de l'Assemblée législative en vue de l'adoption de lois plus efficaces pour protéger les stagiaires ainsi que les étudiantes et étudiants inscrits à un programme coopératif, et en vue de l'adoption de modifications à la Loi sur les normes d'emploi pour que les dispositions de la Loi s'appliquent à toutes et à tous les stagiaires.

ADOPTÉE

2015/08:022

MOTION

Section 78/Section 41

Attendu que le Conseil des gouverneurs de l'Université Carleton propose des modifications aux règlements du Conseil et que ces modifications auraient un effet sur les critères d'admissibilité au poste de gouverneur;

Attendu que les restrictions d'admissibilité proposées entraîneraient l'exclusion des membres de la direction d'une association étudiante à titre de candidates et candidats au poste de gouverneur;

Attendu que les étudiantes et étudiants de premier cycle (membres de la section 1) et des cycles supérieurs (membres de la section 78) élisent depuis longtemps des membres de la direction de leurs associations étudiantes comme représentantes et représentants au sein du Conseil;

Attendu que les dirigeantes et dirigeants des associations étudiantes sont les représentantes et représentants démocratiquement élus des étudiantes et étudiants, qu'ils doivent rendre des comptes à leur association respective et qu'ils possèdent les ressources ainsi que les connaissances requises pour représenter efficacement les étudiantes et étudiants auprès du Conseil;

Attendu qu'un sondage mené auprès de 13 universités ontariennes a permis de démontrer que les restrictions proposées sont très inusitées étant donné que seule l'Université Queen's empêche les dirigeantes et dirigeants d'associations étudiantes d'être membres de son conseil d'administration;

Attendu que le Conseil propose également d'imposer des restrictions similaires aux dirigeantes et dirigeants ainsi qu'aux responsables syndicaux qui représentent le corps professoral et le personnel de l'université en considérant que ces personnes ne sont pas admissibles à siéger au Conseil;

Attendu que le Conseil propose aussi de retirer aux associations étudiantes leur droit de nommer leurs représentantes et représentants au Conseil, ce qui permet à l'université de s'ingérer dans toutes les élections;

Attendu que le Conseil propose également de limiter l'accès au Conseil en empêchant tous les membres de la communauté de Carleton d'assister aux assemblées publiques sans une invitation explicite de la secrétaire ou du secrétaire;

Attendu que les modifications proposées aux règlements limitent la possibilité, pour les membres de la communauté étudiante, du corps professoral et du personnel, de contribuer aux affaires de l'université et diminuent l'aptitude des associations à représenter et à servir efficacement leurs membres;

Par conséquent, il est résolu de rédiger une lettre à l'intention du Conseil des gouverneurs de l'Université Carleton condamnant les modifications réglementaires proposées, car elles contreviennent au droit de représentation des membres des associations d'étudiantes et d'étudiants ainsi que de travailleuses et de travailleurs;

IL EST DE PLUS RÉSOLU D'encourager les sections locales à écrire des lettres semblables; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à fournir à la Fédération des renseignements par l'entremise du comité exécutif provincial pour qu'il organise une vérification de la démocratie dans les universités et collèges de la province pour évaluer le niveau de participation des étudiantes et étudiants et pour influencer sur l'élaboration des politiques et sur les procédures de gouvernance dans les campus de l'Ontario;

Il est de plus résolu que, dans le cadre de la vérification, les sections locales fourniront des renseignements sur la représentation des étudiantes et étudiants étrangers auprès de leur bureau des gouverneurs respectif; et

Il est de plus résolu d'utiliser la vérification de la démocratie pour produire un rapport qui évaluera la qualité de la gouvernance des universités et des collèges in Ontario.

ADOPTÉE

2015/08:026

MOTION

Section 78/Section 41

Attendu que le Conseil des universités de l'Ontario et des administrations universitaires adoptent et popularisent de plus en plus la notion de « frais de scolarité nets »;

PAGE 6 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que la notion de « frais de scolarité nets » fait une distinction entre le prétendu « prix affiché » de l'éducation et « ce que les étudiantes et étudiants paient réellement » et laisse entendre que les frais de scolarité ne représentent pas un coût considérable lorsqu'on tient compte de l'ensemble des bourses d'études, des subventions et des autres formes d'aide financière offertes;

Attendu que la notion de « frais de scolarité nets » repose sur une série d'hypothèses qui ont pour effet de déformer la réalité des étudiantes et étudiants, à savoir que l'éducation postsecondaire est de plus en plus inabordable;

Attendu que les programmes de subventions et d'aide financière, dont la réduction de 30 % des frais de scolarité offerte par le gouvernement de l'Ontario, ne compensent pas la hausse des frais de scolarité, notamment parce que nombre d'étudiantes et d'étudiants ne sont pas admissibles à ces programmes;

Attendu que le coût réel de l'éducation est en fait beaucoup plus élevé que le « prix affiché » des frais de scolarité lorsqu'on tient compte des frais de subsistance, de manuels de cours et de déplacement entre autres coûts;

Attendu que la notion de « frais de scolarité nets » ne tient pas compte des niveaux élevés d'endettement étudiant;

Attendu que la notion de « frais de scolarité nets » ne permet pas de mieux comprendre l'abordabilité de l'éducation postsecondaire et ne fait qu'obscurcir les véritables enjeux et permettre aux gouvernements et aux universités de justifier des hausses de frais de scolarité;

Par conséquent, il est résolu d'élaborer une ressource qui décrit clairement les problèmes que pose la notion de « frais de scolarité nets » et qui aidera les sections locales à répliquer aux représentantes et représentants gouvernementaux et aux administrations universitaires qui invoquent cette notion.

ADOPTÉE

2015/08:032

MOTION

Section 54/Section 41

Attendu que la création de comités de mobilisation ou d'action acceptant comme membre toute personne qui croit que l'éducation soit un droit a été concluante dans le campus de l'Université de Guelph, à l'UOIT et dans d'autres établissements d'enseignement postsecondaire;

Attendu que ces comités de mobilisation ou d'action offrent un milieu de coalition pour les étudiantes et étudiants, les travailleuses et travailleurs ainsi que les particuliers qui souhaitent unir leurs forces dans le cadre d'un mouvement visant l'accès sans entrave à une éducation de qualité supérieure;

Attendu que leur réussite est attribuable au fait que leurs membres peuvent entreprendre l'organisation stratégique de campagnes faisant la promotion de l'accessibilité de l'éducation et s'étendent sur toute l'année au lieu de s'achever après une activité donnée, ce qui permet la réalisation d'un plan progressif et l'analyse des réussites et des échecs liés aux actions précédentes;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération de soutenir les associations locales dans la création de comités de mobilisation ou d'action au sein de leurs communautés afin que les étudiantes et étudiants puissent y participer;

Il est de plus résolu de charger la Fédération de collaborer avec les étudiantes et étudiants militants dans des campus non affiliés à la Fédération, si on en fait la demande, afin de mettre sur pied des comités de mobilisation ou d'action ouverts et d'harmoniser les efforts du mouvement étudiant dans toute la province de l'Ontario.

ADOPTÉE

2015/08:038

MOTION

Section 68/Section 41

Attendu que le profilage racial et le fichage dans nos quartiers continuent d'être lourds de conséquences pour les communautés marginalisées et racialisées, et ce, plus fréquemment que pour les communautés non racialisées;

Attendu que les jeunes à la peau noire ou foncée ainsi que les immigrantes et immigrants racialisés dans nos collectivités sont davantage ciblés et criminalisés par les organismes d'application de la loi et soumis à des fichages et des fouilles aléatoires;

Attendu que les autorités policières invoquent le prétexte de l'« engagement communautaire » pour justifier leurs activités de profilage racial et de fichage;

Attendu que le profilage racial et le fichage peuvent mener à des problèmes de santé mentale, des traumatismes et de la brutalité policière;

Attendu que la Stratégie d'intervention contre la violence de Toronto (TAVIS), une division du Service de police de Toronto (SPT), et la Police provinciale de l'Ontario (OPP) jouent un rôle de premier plan dans l'institutionnalisation de la discrimination raciale, sans compter le gouvernement Harper, particulièrement depuis l'adoption des projets de loi C-51 et C-24;

Attendu que le maire de Toronto, John Tory, a officiellement déclaré son opposition au fait que la police avait recours au fichage pour ensuite se rétracter officieusement et demander au gouvernement provincial de réformer la politique après que son nouveau chef de police, Mark Saunders, avait déclaré qu'il continuerait d'appliquer la politique en matière de fichage;

Attendu que, selon une série de reportages d'enquête du Toronto Star en 2013, les personnes fichées au nom de l'« engagement » entre 2008 et 2013 étaient plus susceptibles d'être des Afro-Canadiens que de race blanche et que, dans une majorité de cas, ces personnes n'ont été ni arrêtées ni accusées;

Attendu que le racisme institutionnalisé et les actes de xénophobie par l'État doivent être abordés sous un angle global, car ils se produisent partout en Ontario et au Canada et nuisent non seulement aux jeunes, mais aussi à des communautés entières, contribuant ainsi à perpétuer l'industrie carcérale canadienne;

Attendu que la Fédération non seulement a rédigé des politiques sur la lutte au racisme et au profilage racial, mais aussi représente des étudiantes et étudiants ainsi que des membres qui font constamment l'objet de profilage racial;

Attendu que le Groupe de travail sur le racisme dans les campus de la Fédération, créé en 2008, formule des recommandations visant à améliorer la qualité de vie dans les campus par l'élimination du racisme et de la discrimination;

Attendu que nous sommes des représentantes et représentants de la Fédération au sein de nos sections locales et que nous jouons un rôle fondamental dans la lutte contre le profilage racial et le fichage au sein de nos collectivités respectives;

PAGE 8 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que nous avons l'obligation de consulter des groupes communautaires et des groupes dans les campus qui luttent activement et quotidiennement contre le profilage racial dans nos campus et nos collectivités avoisinantes;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario de rédiger une lettre à l'intention du chef de police de Toronto, Mark Saunders, et du maire de Toronto, John Tory, concernant leur tolérance d'actes malicieux de racisme et de xénophobie en soutenant le profilage racial et le fichage;

Il est de plus résolu de rédiger une lettre à l'intention de la première ministre Kathleen Wynne et du gouvernement libéral pour leur demander vivement de condamner le profilage racial et le fichage;

Il est de plus résolu de demander aux sections locales d'écrire à leur députée ou député provincial les encourageant à prendre une position et à condamner le profilage racial et le fichage, et de continuer de combattre le profilage racial et le fichage appuyant sans réserve et en consultant tous les groupes communautaires et groupes dans les campus qui militent activement contre la discrimination raciale, le profilage racial et le fichage dans leurs quartiers respectifs; et

Il est enfin résolu, sur réception des conseils de groupes communautaires, de demander à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario d'élaborer une campagne et de rédiger des documents contre le profilage racial et le fichage dans nos collectivités.

ADOPTÉE

2015/08:040 MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que, le 29 mai 2015, le Sénat a adopté la Loi renforçant la citoyenneté canadienne qui permet de retirer la citoyenneté canadienne aux citoyennes et citoyens à double nationalité qui sont trouvés coupables de terrorisme, de trahison ou de haute trahison et/ou d'avoir espionné pour le compte de gouvernements étrangers tout en permettant aux citoyennes et citoyens canadiens qui sont nés au Canada et qui ne possèdent aucune autre citoyenneté de demeurer au pays même après avoir été trouvés coupables des mêmes crimes;

Attendu que la citoyenneté canadienne a toujours été permanente, qu'elle ait été acquise à la naissance ou par naturalisation, et qu'elle est protégée par la Charte des droits et libertés;

Attendu que la Loi crée une catégorie de citoyennes et citoyens de deuxième ordre au Canada et démontre sans équivoque comment le gouvernement conservateur de Stephen Harper cherche à enlever des droits, à cibler certaines communautés et à perpétuer le racisme et les stéréotypes islamophobes;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération de condamner le projet de loi C-24 et de rédiger une lettre ouverte à l'intention du premier ministre pour répudier la nature illégale de la Loi;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres semblables au premier ministre et à leurs députées et députés fédéraux locaux;

Il est enfin résolu d'encourager les sections locales à travailler avec des coalitions locales ou à initier de telles coalitions pour faire connaître notre opposition au projet de loi C-24 pendant la campagne électorale fédérale et pour exiger que le prochain gouvernement fédéral annule ce projet de loi.

ADOPTÉE

2015/08:042

MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que le gouvernement conservateur de Stephen Harper a adopté un projet de loi dangereux (C-51), avec l'appui des libéraux, qui mine clairement des droits et libertés fondamentaux en s'y attaquant;

Attendu que le projet de loi C-51 a été vivement critiqué par de nombreux groupes de libertés civiles comme l'ACLC qui jugent qu'il s'attaque directement à nos droits et nos libertés;

Attendu que nous devons collectivement résister à ce projet de loi, défendre nos droits et revendiquer la société dans laquelle nous souhaitons vivre;

Attendu que la résistance peut prendre diverses formes, dont le lobbying de politiciennes et politiciens, la tenue de rassemblements et d'occupations, l'élection d'un nouveau gouvernement et la signature de pétitions en ligne pour demander l'annulation du projet de loi C-51;

Attendu que les étudiantes et étudiants doivent dénoncer haut et fort le projet de loi C-51 et s'opposer collectivement à son adoption;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération et à ses sections locales de continuer de s'opposer à l'adoption du projet de loi C-51;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à travailler de concert avec des coalitions locales et à initier des coalitions dans les campus pour sensibiliser les étudiantes et étudiants et condamner l'adoption du projet de loi C-51.

ADOPTÉE

2015/08:044

MOTION

Section 105/Section 41

Il est résolu que la Fédération appuie la campagne « Sauvons Postes Canada » organisée par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes pour le maintien de la livraison du courrier à domicile et l'investissement dans le service postal public;

Il est de plus résolu que la Fédération publie de l'information et manifeste son soutien à la campagne « Sauvons Postes Canada »" sur son site Web, y compris en y intégrant un lien vers des affiches pour fenêtre téléchargeables pour appuyer la campagne;

Il est de plus résolu que la Fédération écrive au président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes pour lui exprimer le soutien collectif des étudiantes et étudiants de l'Ontario dans le cadre de la campagne;

Il est enfin résolu que la Fédération fasse appel aux services postaux de Postes Canada pour ses services, communications et envois de documents plutôt qu'à des services postaux ou agences privées ou non canadiens, dans la mesure du possible.

ADOPTÉE

2015/08:048

MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que la Fédération et le Conseil du travail de Toronto et de la région de York ont conclu un partenariat pour offrir le statut de membre affilié du Conseil du travail aux sections locales dans la région du Grand Toronto;

PAGE 10 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que l'établissement d'alliances et de coalitions avec le mouvement syndical représente un important mécanisme de renforcement de notre mouvement en faveur du changement social;

Attendu que la Fédération et ses sections locales doivent trouver et saisir diverses occasions d'éducation et de sensibilisation sur l'actuelle et persistante crise de l'éducation postsecondaire publique et sur les obstacles immédiats qui ont des effets très considérables sur les communautés racialisées et les personnes handicapées;

Par conséquent, il est résolu d'encourager fortement les sections locales à assister aux assemblées locales et régionales de conseils du travail comme invitées ou observatrices et, dans la mesure du possible, de demander l'affiliation à leur conseil du travail local;

Il est de plus résolu de faire appuyer les sections locales par l'Exécutif et le personnel de la Fédération aux fins de livrer des présentations à leurs conseils du travail locaux et régionaux et de livrer des présentations en amont de l'élection fédérale pour sensibiliser la population au financement inadéquat de l'éducation postsecondaire et à l'érosion des services publics rendus par les universités et les collèges;

Il est de plus résolu de fournir un modèle de présentation PowerPoint aux sections locales afin qu'elles puissent l'utiliser auprès de conseils du travail et pour assurer la livraison d'un message cohérent sur l'actuelle crise de l'éducation postsecondaire, ladite présentation devant inclure : de l'information sur le contexte historique du financement fédéral pour démontrer l'évolution à la baisse du financement gouvernemental et en quoi le coût de l'éducation postsecondaire représente un obstacle pour les communautés racialisées, de Premières Nations et autochtones ainsi que les personnes handicapées;

Il est enfin résolu de demander à la Fédération de fournir aux sections locales des documents et de la recherche sur notamment : la contribution des frais de scolarité élevés au maintien du racisme, du sexisme et du capacitisme systémiques auxquels font actuellement face des étudiantes et étudiants postsecondaires ainsi que des étudiantes et étudiants potentiels.

ADOPTÉE

2015/08:054 MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants condamne publiquement les attaques venant d'entreprises de droite et le recours de l'employeur Crown Metal Packaging Ltd. à des briseuses et briseurs de grève, faisant en sorte que la grève des employées et employés syndiqués, membres de la section locale 9176 du Syndicat des métallurgistes unis (SMU), s'est étirée sur une période de près de deux ans;

Attendu que l'employeur a forcé les travailleuses et travailleurs à la grève et a continué de recourir à des briseuses et briseurs de grève, ce qui a eu pour effet de prolonger la grève, et que l'employeur a menacé de ne déposer une entente de principe que s'il pouvait congédier l'ensemble des travailleuses et travailleurs ainsi que des syndicalistes alors en poste;

Attendu que la Fédération a appuyé les grévistes membres de la section locale 9176 du SMU pour sensibiliser la population à cet enjeu et a également soutenu le boycott de la bière en cannette et travaillé en partenariat avec le SMU pour créer et distribuer les sous-verre « Des bouteilles plutôt que des cannettes »;

Attendu que la section locale 9176 du SMU a conclu une entente de principe le 9 juillet, soit au terme de près de 22 mois de grève, mais que les difficultés financières que subissent la section locale et ses membres auront une incidence dévastatrice à long terme;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération de verser une contribution de 300 \$ au fonds spécial pour difficultés de la section locale 9176 du SMU;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération d'envoyer une lettre de témoignage de solidarité au président et secrétaire archiviste de la section locale 9176 du SMU en reconnaissance de la longue et difficile grève de plus de 21 mois contre Crown Metal Packaging Ltd., employeur américain ayant eu recours à des briseuses et briseurs de grève.

ADOPTÉE

2015/08:056 MOTION

Section 109/Section 41

Attendu qu'en vertu du projet de loi C-24 (Loi renforçant la citoyenneté canadienne) :

- il sera beaucoup plus difficile d'obtenir la citoyenneté;
- il sera plus coûteux d'obtenir la citoyenneté;
- ce seront des agents d'immigration plutôt que des juges qui prendront les décisions;
- il sera plus facile de révoquer la citoyenneté à des Canadiennes et Canadiens.

Attendu que le projet de loi C-24 aura également pour effets :

de soumettre toute personne âgée de 14 à 64 ans à un coûteux test linguistique (à l'heure actuelle, seules les personnes âgées de 18 à 55 ans doivent s'y soumettre);

- de donner le pouvoir aux agents d'immigration de refuser la citoyenneté à toute personne qu'ils soupçonnent pourrait ne plus résider au Canada à l'avenir;

de faire passer de trois à quatre ans l'exigence de résidence comme résident permanent au Canada, sans possibilité pour le demandeur de faire compter le temps vécu au Canada avant d'obtenir le statut de résident permanent;

de tripler le montant des frais de dossier;

d'éliminer le droit d'en appeler d'une décision négative en matière de citoyenneté;

d'éliminer le droit à une audience devant un juge à quiconque se fait révoquer sa citoyenneté (la décision sera dorénavant prise par un bureaucrate sans la tenue d'une audience);

de révoquer la citoyenneté à quiconque n'ayant pas acquis la citoyenneté par naissance si un fonctionnaire a raison de croire que la personne n'a jamais eu l'intention de vivre au Canada;

- de révoquer la citoyenneté à toute personne ayant une double citoyenneté, même si elle est née au Canada, si elle a été déclarée coupable de certains crimes, y compris en cas de condamnation à l'extérieur du Canada;

Par conséquent, il est résolu d'encourager les sections locales à faire pression sur leur députée ou député fédéral local et sur les candidates et candidats à la prochaine élection fédérale pour qu'ils s'engagent à annuler les modifications apportées à la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence (titre abrégé : Loi renforçant la citoyenneté

PAGE 12 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

canadienne) donnant le pouvoir au gouvernement d'introduire de nouveaux obstacles à l'obtention de la citoyenneté canadienne et de révoquer la citoyenneté à des personnes de façon condamnable sur les plans moral, légal et éthique;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à collaborer avec des partenaires de coalition dans le cadre d'une campagne condamnant les modifications énoncées dans la Loi renforçant la citoyenneté canadienne.

ADOPTÉE

2015/08:058 MOTION

Section 109/Section 41

Attendu que le projet de loi C-51 minera nos droits fondamentaux et mettra l'ensemble des Canadiennes et Canadiens à risque de voir leurs renseignements personnels recueillis et stockés dans des bases de données gouvernementales;

Attendu que le projet de loi C-51 a été qualifié d'imprudent – ce projet de loi définit le terrorisme en termes vagues, ce qui permettrait à des gouvernements et des agences d'espionnage d'en faire un usage abusif aux fins de taire toute dissidence;

Attendu que le projet de loi C-51 a été qualifié de dangereux – ce projet de loi porterait atteinte à notre droit à la vie privée en permettant le partage à large échelle au sein de l'appareil gouvernemental de renseignements recueillis dans le cadre d'espionnage à grande échelle de Canadiennes et Canadiens. De plus, il accorderait au SCRS de nouveaux pouvoirs d'intrusion dans la vie quotidienne des Canadiennes et Canadiens et des pouvoirs pouvant être contraires à la loi et en violation de la Charte des droits et libertés;

Attendu que le projet de loi C-51 a été qualifié d'inefficace – ce projet de loi n'a pas recours à des stratégies de lutte contre la radicalisation ayant fait leurs preuves et ne prévoit aucun contrôle approprié pour prévenir les abus;

Attendu que le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Daniel Therrien, a sonné l'alarme notamment sur les dispositions du projet de loi portant sur le partage de renseignements;

Attendu que le 23 février 2015, plus de 100 universitaires ont collectivement signé une lettre ouverte décrivant cinq préoccupations bien précises soulevées par le projet de loi C-51, dont des préoccupations concernant le droit à la vie privée et la liberté d'expression;

Attendu que la Chambre des communes et le Sénat, deux instances que contrôle le Parti conservateur, viennent tout juste d'adopter le projet de loi C-51, faisant ainsi fi de l'opposition massive exprimée par des centaines de milliers de Canadiennes et Canadiens ordinaires ainsi que plusieurs éminents experts canadiens en protection des renseignements personnels;

Par conséquent, il est résolu d'encourager les sections locales à faire pression sur leur députée ou député fédéral local et sur les candidates et candidats à la prochaine élection fédérale pour qu'ils s'engagent à annuler le projet de loi C-51, qui habilite le gouvernement à édicter une nouvelle loi sur le partage de données du renseignement de sécurité de vaste portée sans protection accrue contre l'utilisation abusive de renseignements personnels;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à collaborer avec des partenaires de coalition dans le cadre d'une campagne condamnant le projet de loi C-51.

ADOPTÉE

2015/08:062 MOTION

Section 109/Section 41

Attendu que la Fédération mène une campagne « Ensemble pour l'équité » qui reconnaît l'oppression systémique dans notre société;

Attendu que cette campagne porte sur l'enjeu de toutes les formes de discrimination et d'oppression;

Attendu que le matériel de la campagne sur l'équité conteste séparément l'axe de l'oppression;

Attendu qu'il est reconnu que toutes les formes de discrimination et d'oppression sont connexes et collectivement graves;

Attendu que l'intersectionnalité est un cadre qui permet de comprendre comment des ensembles de relations sociales comme la race, la classe, le genre, le sexe, la religion, la nationalité et le statut d'immigration – qui sont définies par le pouvoir – fonctionnent ensemble comme des systèmes d'interconnexion de l'oppression;

Attendu que l'intersectionnalité reconnaît qu'une approche additive, axée sur les relations sociales prises individuellement, est contre-productive;

Attendu que les approches additives concluent que toutes les communautés marginalisées vivent les mêmes expériences;

Attendu que les approches additives font fi de l'intersectionnalité et obscurcissent la réalité de l'oppression systémique;

Attendu que les formations sur l'équité et la lutte contre l'oppression aux assemblées générales portent sur le privilège des Blancs;

Attendu que l'ajout d'approches intersectionnelles aux formations sur l'équité et la lutte contre l'oppression ouvrirait la porte au désapprentissage;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario de mettre à jour son matériel sur l'équité afin de reconnaître expressément et d'aborder l'intersectionnalité;

Il est de plus résolu de demander au Comité exécutif provincial d'explorer la possibilité de tenir des discussions sur l'intersectionnalité dans le cadre des assemblées générales;

Il est enfin résolu de reposer les formations sur l'équité et sur la lutte contre l'oppression sur l'intersectionnalité et sur la compréhension de la décolonisation.

ADOPTÉE

2015/08:064 MOTION

Section 88/Section 32

Attendu que la commission de vérité et de réconciliation a terminé son mandat cet été et a produit un rapport de demandes d'action à l'intention du gouvernement du Canada afin d'obtenir réparation pour les séquelles causées par les pensionnats autochtones;

Attendu que ces demandes d'action comprennent des recommandations en faveur d'une éducation postsecondaire accessible pour tous les apprenants et apprenantes autochtones admissibles;

Attendu qu'en juin 2015, le Caucus national des Autochtones de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a voté en faveur de l'appui des demandes d'action du rapport de la Commission de vérité et de réconciliation;

Attendu que les étudiantes et étudiants autochtones reconnaissent que ces demandes d'action se feront par l'éducation et la mobilisation de la communauté; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération appuiera de manière publique les demandes d'action du rapport de la Commission de vérité et de réconciliation;

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à appuyer les demandes d'action contenues dans le rapport et à sensibiliser leurs membres à l'histoire du colonialisme au Canada et à l'importance de suivre les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation, en utilisant des tactiques de communication et en organisant des ateliers, des groupes de discussion ou d'autres activités; et

Il est de plus résolu que, dans un esprit de vérité et de réconciliation, le matériel Défions le colonialisme pour la campagne « Ensemble pour l'équité » reconnaisse le Canada comme un État colonisateur qui tire profit des communautés autochtones et racialisées.

ADOPTÉE

2015/08:028 MOTION

Section 54/Section 41

Attendu que les étudiantes et étudiants font l'objet d'une attaque sans précédent en raison des compressions budgétaires associées au cadre différentiel qu'appliquent les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, dans un contexte où les frais de scolarité dans la province sont déjà les plus élevés au pays;

Attendu que la formule de financement de l'Ontario doit être renouvelée en 2017 et que les discussions au gouvernement de l'Ontario favorisent la modification régressive qu'est la mise en œuvre d'une formule de financement basée sur la différenciation et les résultats d'apprentissage, ce qui se traduirait par une influence accrue du secteur privé sur la formule de financement ainsi que par un éloignement des besoins et des priorités des étudiantes et étudiants dont doit tenir compte notre système d'éducation postsecondaire;

Attendu que les journées d'action pour le gel, la réduction et l'élimination des frais de scolarité ont suscité la participation massive d'étudiantes et d'étudiants dans les années antérieures;

Attendu que ces journées d'action ont attiré l'attention des médias sur l'endettement des étudiantes et étudiants ainsi que sur l'inaccessibilité de l'éducation, tout en augmentant l'appui du public envers notre cause;

Attendu que ces journées d'action ont suscité des critiques pour s'être terminées abruptement, sans laisser la possibilité à notre mouvement étudiant de croître au-delà de ces journées d'action;

Attendu que, au Québec, des associations étudiantes et des syndicats du secteur public se mobiliseront contre l'austérité à la mi-octobre, probablement jusqu'en novembre;

Il est résolu de demander à la Fédération et à ses sections locales d'organiser une journée d'action à l'approche des élections fédérales du 19 octobre 2015 contre l'austérité et les compressions budgétaires aux services publics pendant laquelle les sections locales pourront tenir des actions sur leur campus, entre autres, des ralliements, des séances d'informations, des grèves, des manifestations assises, ou autres, pour demander au gouvernement du financement pour les services publics et du financement direct pour l'éducation postsecondaire pour assurer la réduction et l'élimination des frais de scolarité;

Il est de plus résolu que, en attendant le résultat des élections fédérales, le comité exécutif de l'Ontario recommandera d'autres mobilisations appropriées et l'intensification des actions par lesquelles les sections locales continueront de demander du financement direct pour l'élimination des frais de scolarité;

Il est de plus résolu que, avec l'appui du Comité exécutif de la FCEE-Ontario, les sections locales participeront à une téléconférence d'information après la journée d'action pour faire un bilan, et une autre après les résultats des élections fédérales pour planifier une journée d'action en hiver 2016, et que ces réunions seront ouvertes aux membres exécutifs, au personnel et aux activistes des sections locales pour discuter des façons d'améliorer les actions à l'avenir et d'intensifier le projet pour l'élimination des frais de scolarité.

ADOPTÉE

2015/08:034 MOTION
Section 68/Section 48

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DES SERVICES

La représentante de l'Ontario à l'Exécutif national, Gab Ross-Marquette, présente le rapport au nom du comité.

2015/08:020 MOTION
Section 99/Section 41

Attendu que le mouvement étudiant s'engage à adopter une approche multidimensionnelle aux questions touchant l'accessibilité de l'éducation postsecondaire;

Attendu que les associations modulaires permettent aux personnes qui s'auto-identifient de discuter des enjeux qui touchent leur collectivité en ce qui concerne l'éducation postsecondaire;

Attendu que les personnes qui ne s'identifient pas comme femmes n'ont accès à aucune séance d'organisation de rechange pendant la séance de l'Association modulaire des femmes;

Attendu que l'absence d'une séance d'organisation de rechange est le reflet d'une société où les identités marginalisées doivent offrir du soutien et de l'organisation au sein de leur collectivité souvent sans le soutien nécessaire d'identités moins opprimées;

Il est résolu de tenir à la prochaine assemblée générale une séance sur les enjeux relatifs aux questions de genre, sur le consentement, sur la façon d'être une alliée ou un allié, et sur l'intersectionnalité.

Il est de plus résolu de tenir cette séance sous la forme notamment : d'une discussion de groupe, d'une formation contre l'oppression, d'un atelier ou d'une discussion animée.

ADOPTÉE

2015/08:024 MOTION
Section 78/Section 41

PAGE 16 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que la participation aux assemblées générales annuelles (AGA), où des réunions et des ateliers sont prévus de tôt le matin à tard le soir, est épuisant et peut nuire à la capacité des participantes et participants d'y prendre part pleinement;

Attendu que la tenue de longues réunions sans pauses suffisantes contribue à perpétuer des cultures préjudiciables qui valorisent le surmenage et glorifient celles et ceux qui se poussent jusqu'au point de l'épuisement;

Attendu que les sujets discutés lors des réunions sont souvent de nature émotive et peuvent déclencher de vives réactions émotives qui commandent un temps de rétablissement plus long;

Attendu que celles et ceux qui font souvent les frais de ces cultures préjudiciables et expériences émotives sont issus de populations marginalisées, notamment : des personnes handicapées, des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, des personnes racialisées ainsi que des personnes homosexuelles et transgenres;

Attendu que cela n'est pas propice au développement d'un mouvement étudiant accessible, inclusif et durable, car cela crée des conditions inéquitables où certaines personnes ont l'impression qu'elles ne peuvent participer efficacement;

Attendu que la structure en place nuit à la possibilité pour certaines déléguées et certains délégués de socialiser et de tisser des liens significatifs avec d'autres militantes et militants du mouvement étudiant;

Attendu que la Fédération s'efforce d'être une voix progressiste qui revendique l'accès à l'éducation dans toutes ses formes et élabore actuellement une campagne sur les problèmes de santé mentale des étudiantes et étudiants, ce qui nous exige de réfléchir sur nos propres pratiques et les façons qu'elles peuvent contribuer à perpétuer le capacitisme systémique;

Par conséquent, il est résolu de mandater l'Exécutif provincial pour évaluer la structure des AGA et élaborer des stratégies de restructuration pour les rendre plus accessibles;

Il est de plus résolu de mandater le Comité exécutif provincial de mettre en œuvre toute modification à court terme dès que possible et faire rapport sur ses recommandations à long terme à la prochaine assemblée générale.

ADOPTÉE

2015/08:034 MOTION

Section 68/Section 41

Attendu que le forum Culture du consentement a procuré aux participantes et participants un lieu ouvert et sûr pour discuter en détail de la violence fondée sur le genre et favoriser une culture du consentement sur nos campus;

Attendu que les personnes qui ont participé au forum pour une première fois ont pu partager des idées, des expériences et des suggestions sans subir la pression qu'entraînent parfois les contraintes de fonctionnement d'une assemblée générale;

Attendu que le contexte de l'assemblée générale annuelle n'est pas toujours propice aux discussions détaillées sur des questions complexes touchant les étudiantes et étudiants étant donné les contraintes de temps et leur ordre du jour rigide;

Attendu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario a l'obligation de tenir une assemblée générale chaque année;

Attendu qu'il est important que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario, puisqu'elle représente l'opinion des étudiantes et étudiants de la province, puisse offrir un espace de discussion adéquat sur des questions importantes sur nos campus et au-delà;

Il est résolu de demander au Comité exécutif provincial de réfléchir à l'ordre des activités au programme, des ateliers et de la structure sociale des assemblées générales annuelles et semestrielles actuelles qui seraient plus propices à un dialogue franc et accessible sur les questions d'actualité qui touchent la société dans son ensemble et le mouvement étudiant;

Il est de plus résolu que les résultats de cette réflexion soient présentés à la prochaine assemblée générale semestrielle de la Fédération en janvier 2016.

ADOPTÉE

2015/08:050 MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que la Fédération fournissait jadis un cédérom aux sections locales, lequel contenait des logos et des fichiers de différents documents de campagne et de diverses images relatives aux services;

Attendu que, dans le cadre d'un effort de cohérence, de sensibilisation et d'identification de la Fédération et de ses sections locales, chaque section locale devrait avoir copie des logos de services ainsi que de la bonne version du logo de la Fédération, et ce, dans divers formats;

Attendu que les sections locales devraient avoir accès à des ressources téléchargeables, dont des documents de campagne dans divers formats;

Attendu que la sensibilisation et l'éducation relatives à la Fédération et à ses sections locales sont essentielles au maintien de la solide présence et de la croissance viable de la Fédération;

Attendu qu'il est pratique courante au sein du mouvement syndical que les sites Web aient une section réservée aux membres qui contient des ressources, des documents et des coordonnées;

Par conséquent, il est résolu de demander à la Fédération d'envisager la création d'une section réservée aux membres sur le site Web de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario (www.cfsontario.ca) aux fins d'y fournir des ressources téléchargeables aux sections locales pouvant inclure : des documents de campagne, des affiches, des photos prises lors d'événements, de réunions et de rassemblements de la Fédération ainsi que divers formats du logo de la Fédération-Ontario et des icônes ou images relatives aux services;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération de créer un format téléchargeable du guide des membres qui explique les avantages de l'adhésion, décrit sommairement les services et explique comment la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants ainsi que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario ont été fondées.

ADOPTÉE

2015/08:0524 MOTION

Section 105/Section 41

Attendu que l'utilisation des médias sociaux et les campagnes de masse sur Twitter ou Facebook peuvent grandement contribuer à l'efficacité des activités de mobilisation;

PAGE 18 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que l'utilisation des médias sociaux doit être perçue comme une tactique s'inscrivant dans une stratégie de campagne, mais que les médias sociaux constituent souvent l'entièreté de la stratégie;

Attendu que le Symposium de perfectionnement des compétences de l'Ontario représente une excellente occasion d'apprendre, de développer et de peaufiner les compétences et les connaissances des étudiantes et étudiants ainsi que des employées et employés des sections locales actuelles et éventuelles;

Attendu que le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle loi antipourriel en 2014;

Attendu que, le 15 janvier 2015, les articles de la loi portant sur l'installation non sollicitée de programmes informatiques ou de logiciels ont pris effet et qu'ils pourraient avoir une incidence sur l'organisation de campagnes par les syndicats étudiants;

Attendu que, à compter du 1er juillet 2017, la loi permettra également aux personnes et aux organisations qui prétendent être lésées par une action ou une omission qui contrevient à la loi d'intenter une poursuite privée contre les personnes ou les organisations alléguées d'avoir enfreint la loi;

Par conséquent, il est résolu de prévoir annuellement au Symposium de perfectionnement des compétences de la Fédération une séance sur l'utilisation efficace des médias sociaux dans le cadre d'une stratégie de mobilisation pour les campagnes et les activités de sensibilisation des membres;

Il est de plus résolu d'inclure dans le Symposium de perfectionnement des compétences des renseignements ou des documents portant sur la nouvelle loi canadienne antipourriel adoptée en 2014 ainsi que sur toute autre loi relative à la protection des renseignements personnels qui régit les personnes et les organisations qui ont recours à la diffusion massive de courriels.

ADOPTÉE

2015/08:060 MOTION

Section 109/Section 41

Attendu que le stigmatisme social qui entoure les menstruations amène les jeunes femmes à grandir dans un climat de honte et de gêne devant ce qui n'est pourtant qu'un processus naturel du corps humain;

Attendu qu'il est impératif de respecter le corps de la femme dans sa totalité, y compris en éliminant les connotations de répulsion que soulèvent les menstruations, et d'accueillir plutôt ce processus naturel du corps humain pour ce qu'il est, et, essentiellement, d'aider nos collègues féminines et transgenres à placer sur l'échiquier politique les questions de représentation de leur corps et de ses processus;

Attendu que, depuis le 1er juillet 2015, le gouvernement fédéral du Canada ne perçoit plus la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée sur les tampons et autres produits d'hygiène féminine;

Attendu qu'il s'agit là d'une importante avancée contre la discrimination fondée sur le sexe au Canada, que le prix de ces produits demeure élevé et, donc, que l'obtention des produits s'avère parfois problématique pour les femmes, les jeunes filles et les personnes transgenres issues de ménages à faible revenu;

Attendu que, bien qu'il s'agisse d'une fonction naturelle du corps, les menstruations requièrent l'utilisation de produits d'hygiène féminine adéquats pour que les personnes qui ont leurs règles puissent poursuivre leurs activités quotidiennes sans interruption;

Attendu que l'incapacité d'obtenir ces produits empêche non seulement les personnes concernées de vaquer à leurs occupations hebdomadaires en raison d'un processus naturel incontrôlable et qu'en plus, les taxes perçues par le gouvernement du Canada sur des produits essentiels vendus à prix fort et ciblant spécifiquement les personnes qui ont des menstruations peuvent être considérées comme une forme d'exploitation du corps humain fondée sur le genre de même qu'une discrimination de classe à l'égard des familles à faible revenu;

Attendu que la proposition concernant la gratuité des produits d'hygiène féminine est conçue pour que les tampons, les serviettes hygiéniques et les coupes menstruelles soient perçus comme des produits qui ne sont pas des articles de luxe, et que ces produits soient distribués sans frais dans nos campus collégiaux et universitaires;

Il est résolu que la Fédération examinera la faisabilité de fournir aux sections locales des tampons, des coupes menstruelles et des serviettes hygiéniques qu'elles pourraient offrir aux étudiantes;

Il est de plus résolu que la Fédération fournira un rapport des résultats de ses recherches à la prochaine assemblée générale semestrielle en janvier 2016.

ADOPTÉE

2015/08:070

MOTION

Section 41/Section 68

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION ET D'ÉLABORATION DES POLITIQUES

La coordonnatrice des politiques, Alice Wu, présente le rapport au nom du comité.

2015/08:010

MOTION DE MODIFICATION D'UNE POLITIQUE SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT

Section 32/Section 41

Attendu que les étudiantes et étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire du Nord font face à des problèmes particuliers qui exacerbent ceux auxquels font face des étudiantes et étudiants postsecondaires à l'échelle postsecondaire, dont une distance accrue les séparant des soutiens sociaux, de leur famille et de leurs amies et amis, un coût de la vie plus élevé associé au fait de vivre dans le Nord et une probabilité plus élevée de provenir d'une collectivité à faible revenu;

Attendu que les étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire du Nord ont manifesté le besoin de bénéficier de relâches scolaires d'une durée suffisante pendant l'automne et l'hiver afin de pouvoir renforcer leurs soutiens sociaux en rendant visite à leur famille ainsi qu'à leurs amies et amis;

Il est résolu de modifier la politique sur la question d'intérêts « Santé mentale » pour qu'elle se lise comme suit :

Santé mentale :

Préambule

Les étudiantes et étudiants qui s'acclimatent à un établissement d'enseignement postsecondaire doivent s'adapter à des changements considérables, incluant, entre autres, le déménagement dans une nouvelle région, la séparation de la famille et des

amies et amis, l'établissement d'un nouveau réseau social, la gestion d'un budget qui doit tenir compte des réalités des frais de scolarité élevés, la combinaison des études postsecondaires et d'autres engagements, l'entrée difficile dans un nouvel environnement et, pour les étudiantes et étudiants étrangers, la vie dans un nouveau pays et l'adaptation à une culture différente. Pour les étudiantes et étudiants qui fréquentent des établissements du Nord, ces problèmes s'intensifient en raison de la distance qui les sépare de leur famille et leurs amis, du nombre limité d'options en matière de transport interurbain et de pressions accrues en matière de finances, d'emploi et de logement. De plus, les étudiantes et étudiants dont l'anglais ou le français n'est pas leur langue première pourraient avoir plus de difficultés à exprimer un problème de santé mentale ou à s'adresser aux services de santé mentale sur leur campus. Dernièrement, les étudiantes et étudiants qui sont marginalisés peuvent souffrir d'un stress causé par le fait qu'ils font partie d'une minorité et, par conséquent, ils font face à des obstacles additionnels. Bien que ces changements puissent s'avérer passionnants et motivants et être des éléments intrinsèques de l'attraction que suscite la fréquentation de l'université ou du collège, ils peuvent aussi être une cause d'angoisse et de stress.

Des étudiantes et étudiants pourraient être confrontés à certains défis, ou vivre beaucoup de stress ou des problèmes personnels qui, sans les soutiens appropriés, pourraient compromettre leur capacité de participer pleinement à l'éducation supérieure. Ces difficultés peuvent être de longue durée ou temporaires mais peuvent être néanmoins débilantes pour la santé mentale des étudiantes et étudiants. De plus, certains étudiants et étudiantes peuvent arriver à l'université ou au collège avec des troubles psychologiques préexistants, déclarés ou non.

Les troubles de santé mentale peuvent gravement compromettre le rendement scolaire et le bien-être général. Des difficultés mineures qui sapent la capacité d'une étudiante ou d'un étudiant de travailler peuvent également entraîner de la détresse, miner les progrès scolaires et empêcher la réussite scolaire. Les établissements d'enseignement postsecondaire sont tenus de fournir des services et un soutien adéquats, et de faire de la sensibilisation afin de promouvoir le bien-être mental des étudiantes et étudiants, du personnel de soutien, du corps enseignant et des autres membres de leur communauté.

Politique

La Fédération soutient des stratégies sur la santé mentale qui :

- utilisent des comités sur le campus ayant le mandat d'examiner les services de santé mentale et d'assurer la prestation de services de qualité. Ces comités devraient être composés de représentantes et représentants de l'établissement, des syndicats étudiants, des groupes étudiants, des associations du corps professoral, et des syndicats du personnel;
- reconnaissent et abordent la diversité des expériences avec lesquelles doivent composer les étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire;
- accordent la priorité à la représentation de personnes qui ont vécu une expérience de problèmes de santé mentale qui pourraient contribuer de façon importante à la discussion en vue d'améliorer les services de santé mentale sur le campus;
- reconnaissent les effets du racisme, de la xénophobie, du sexisme, de l'homophobie, de la transphobie, du capacitisme, du colonialisme et des autres formes d'oppression sur la santé mentale des membres des communautés marginalisées;

- - reconnaissent les besoins uniques des étudiantes et étudiants adultes ou à temps partiel, des cycles supérieurs ou qui participent à l'éducation à distance, ou encore, qui font des études dans une langue qui n'est pas leur langue première;
- reconnaissent les besoins uniques des étudiantes et étudiants du Nord;
- reconnaissent le besoin de relâches pendant l'automne et l'hiver pour permettre aux étudiantes et étudiants de voyager pour qu'ils aient accès à leurs propres moyens de soutien personnel et de s'y ressourcer.
- abordent les conséquences des frais de scolarité élevés, du sous-emploi, du chômage et des emplois précaires sur la santé mentale des étudiantes et étudiants;
- fournissent des ressources et des services de counseling pour la santé mentale sur le campus, notamment des centres de crise et de traumatologie, et en assurent le financement;
- luttent contre la stigmatisation des questions de santé mentale au sein de la population étudiante et font la promotion d'espaces sécuritaires dans lesquels ces questions peuvent être abordées;
- respectent la confidentialité des renseignements personnels fournis par les étudiantes et étudiants et par les utilisatrices et utilisateurs des services;
- sont conjointement financés et administrés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, et les établissements d'enseignement individuels;
- reconnaissent et respectent les méthodes traditionnelles de guérison spirituelle.

ADOPTÉE

2015/08:012 MOTION DE MODIFICATION D'UNE POLITIQUE SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT
Section 32/Section 41

Attendu que les étudiantes et étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement postsecondaire du Nord de l'Ontario font face à des pressions croissantes qui exacerbent les problèmes de santé mentale;

Attendu que la différenciation entre les établissements d'enseignement postsecondaire nuit aux étudiantes et étudiants du Nord, car l'accès à un large éventail de programmes est plus difficile pour ces derniers qui vivent dans une grande région et au sein d'une population diversifiée; par conséquent,

Il est résolu de modifier la politique sur la question d'intérêts « Étudiantes et étudiants du Nord de l'Ontario » pour qu'elle soit rédigée comme suit :

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU NORD DE L'ONTARIO

Préambule

Pour diverses raisons, les collèges et les universités du Nord ont besoin de plus de mesures de soutien que celles offertes aux autres établissements pour fournir une éducation postsecondaire de qualité. Il existe une variété de programmes gouvernementaux de financement qui continuent de lier l'octroi de deniers publics à l'obtention de ressources privées pour cofinancer les activités de recherche et d'enseignement dans les collèges et universités de l'Ontario. Ces programmes ont une influence sur des initiatives comme l'aide financière aux études jusqu'aux projets de recherche et d'immobilisations. Ils continuent en plus de défavoriser les établissements du Nord qui souvent n'ont pas les dons financiers, l'assemblage de

programmes d'études ou l'accès aux centres financiers nécessaires pour pouvoir utiliser au maximum les modèles de financement jumelé.

De plus, les étudiantes, les étudiants et leurs familles qui résident dans les régions rurales et du Nord de l'Ontario affrontent des obstacles qui sont différents de ceux auxquels font face les habitants du sud de la province et des grandes villes. Par comparaison avec le reste de la province, le Nord de l'Ontario abrite un nombre important de communautés autochtones et francophones qui doivent surmonter des défis éducationnels particuliers. En général, les personnes qui étudient dans le Nord doivent composer avec des marchandises plus coûteuses, de plus longs déplacements, un nombre plus restreint de logements, de moindres opportunités d'emploi et des salaires plus bas que la moyenne. Par conséquent, les personnes qui proviennent des communautés du Nord sont plus à risque de vivre dans la pauvreté et ont moins de possibilités d'accéder à une éducation universitaire ou collégiale. De plus, nombre d'étudiantes et d'étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire du Nord font face à des pressions qui pèsent plus lourdement sur leur santé mentale en regard de la possibilité qu'ils ont d'accéder à leurs propres moyens de soutien personnel. C'est dans ce contexte qu'il faut considérer les conséquences de la politique actuelle de la province favorisant les frais de scolarité et l'endettement élevés.

Politique

La Fédération appuie ce qui suit :

- Un financement accru pour les Subventions ontariennes aux étudiantes et étudiants des régions éloignées;
- Des mesures prises par le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour tenir compte des dépenses supplémentaires que doivent assumer les étudiantes et étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire dans le Nord de l'Ontario;
- Une hausse du financement afin d'accroître le nombre de cours de langues autochtones et française offerts après la première année;
- Une nouvelle bourse pour tous les étudiants et étudiantes autochtones qui étudient au collège ou à l'université;
- Un financement qui garantit la disponibilité de chambres en résidence financées par les deniers publics au-delà de la première année;
- Une hausse du financement pour accroître les études de cycles supérieurs dans le Nord de l'Ontario, qui met l'accent sur les programmes doctoraux et les études de cycles supérieurs en langues française et autochtones;
- Un système de transfert des crédits qui reconnaît les crédits obtenus dans un programme en langue française ou en langue autochtone au même titre que les crédits équivalents dans un établissement de langue anglaise;
- Des services ferroviaires voyageurs complets ainsi que des services d'autobus complets dans le Nord de l'Ontario;
- Des investissements dans la recherche et l'innovation qui contribuent à la viabilité de l'économie de Nord de l'Ontario, y compris dans les secteurs des ressources naturelles et des mines;
- Le développement continu d'une plus grande variété de programmes de professions libérales dans le Nord de l'Ontario;
- L'augmentation du financement et du soutien pour les programmes de cultures et de langues autochtones;

- La construction d'édifices suivant la norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) dans un effort pour réduire les conséquences environnementales des projets d'immobilisations dans le Nord de l'Ontario;
- L'augmentation du financement et du soutien d'initiatives en santé mentale dans le Nord de l'Ontario.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- La migration de programmes entiers d'établissements du Nord vers des campus satellites situés dans le Sud de l'Ontario;
- Le gel continu des subventions du Nord et des subventions extraordinaires;
- L'utilisation de campus satellites comme mécanisme visant strictement à réaliser les prévisions budgétaires ou d'inscriptions;
- Le remplacement progressif de l'enseignement en face à face par d'autres moyens;
- Des initiatives de différenciation entre les établissements d'enseignement postsecondaire du Nord.

ADOPTÉE

2015/08:006 MOTION DE MODIFICATION D'UNE POLITIQUE SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT
Section 54/Section 41

Il est résolu de modifier la politique sur la question d'intérêt « Racisme » pour qu'elle soit rédigée comme suit :

RACISME

Préambule

Le racisme est un phénomène qui repose sur la construction sociale, politique, économique et historique de la race et du pouvoir qui touche l'expérience de vie de toutes et tous, notamment des étudiantes et étudiants. Le racisme cherche à désavantager les personnes racialisées et faire avancer davantage les membres du groupe dominant. Il a été mis en œuvre historiquement par une discrimination et des mauvais traitements exprimés sous forme verbale, psychologique et physique. Aujourd'hui, le racisme se manifeste aussi systématiquement au sein de structures comme des gouvernements, des établissements d'enseignement, des systèmes de justice pénale et d'autres grandes organisations qui ont le pouvoir d'exercer une influence préjudiciable dans la vie de nombre de personnes.

Bien que les conclusions rendues par la Fédération dans Les conséquences des frais de scolarité pour les personnes racialisées qualifient les obstacles économiques de principale entrave à l'égalité d'accès aux études postsecondaires, le rapport précise que les pratiques discriminatoires nuisent à l'accès équitable aux universités et aux collèges. Aussi, le rapport confirme que les personnes racialisées gagnent, en moyenne, des revenus moins élevés et que les données de recensement indiquent que les frais de scolarité moyens exigés des étudiantes et étudiants de premier cycle représentent une part plus importante du revenu moyen des membres de minorités visibles que celui des membres de minorités non visibles. De plus, les conclusions du Groupe de travail sur le racisme dans les campus de la Fédération indiquent que les cas de racisme et de discrimination raciale ne sont pas isolés. Au contraire, la discrimination faite aux membres racialisés de la population étudiante, du corps professoral et du personnel est bien enracinée dans le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

De plus, le racisme dans le système de justice pénale a des répercussions très négatives sur nos membres. Des rapports très médiatisés comme le projet de collecte de données de Kingston (2005), le rapport de l'organisme United Way dans la région

de Peel sur les consultations sur le bien-être des jeunes Noirs dans la région de Peel (2015), le rapport spécial sur les droits de la personne et le profilage racial présenté dans le rapport annuel 2013-2014 de la Commission ontarienne des droits de la personne et l'analyse menée par le Toronto Star en 2002 sur les statistiques de la police de Toronto ont conclu que les résidentes et résidents aux identités racialisées font l'objet de traitements plus sévères que les résidentes et résidents de race blanche et sont surreprésentés dans les statistiques qui tiennent les services de police sur les accusations et les arrestations. Le racisme à l'endroit des étudiantes et étudiants qui poursuivent des études dans des établissements d'enseignement postsecondaire prend les formes suivantes : harcèlement et pratiques d'interrogation du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), brutalité policière, assassinats policiers, traitement discriminatoire à l'endroit des membres d'une association étudiante donnée et restrictions concernant les voyages en fonction de la race, de l'origine ethnique ou du pays d'origine. Beaucoup de nos membres qui ont immigré au Canada et beaucoup de réfugiées et réfugiés arrivant au Canada proviennent de plus en plus de communautés racialisées. Ils doivent avoir confiance qu'ils ne feront pas l'objet de discrimination de la part des services policiers, des autres services de sécurité et des services gouvernementaux, sur le campus ou à l'extérieur.

Politique

La Fédération appuie ce qui suit :

- L'accès à une éducation exempte de formes explicites, déguisées et systémiques de racisme;
- Des ressources de défense et de soutien dans les campus qui sont dédiées à combattre les formes systémiques de racisme et à créer des espaces plus sécuritaires et accessibles pour les étudiantes et étudiants racialisés;
- Une représentation étudiante diversifiée au sein des instances dirigeantes des établissements d'enseignement;
- Une représentation diversifiée des communautés racialisées dans les services de soutien et les ressources de première ligne offerts aux étudiantes et étudiants;
- Le travail de l'ensemble des sections locales et des groupes communautaires qui cherchent à éliminer le racisme, en particulier le racisme contre les Noirs, de l'éducation postsecondaire, du système de justice pénale et tous les autres établissements publics;
- Toutes les initiatives institutionnelles axées sur l'équité qui cherchent à réparer les injustices historiques et à créer des conditions équitables pour les étudiantes et étudiants racialisés.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- L'expression explicite, déguisée et systémique de racisme dans les campus;
- Le racisme institutionnel à l'embauche et dans les programmes d'études, notamment : les micro-agressions racistes, les écarts de rémunération fondés sur la race, la censure de questions relatives au racisme dans les programmes d'études et les publications;
- Le racisme systémique dans les politiques et la gouvernance des établissements;
- Le racisme systémique dans la société en général et dans la communauté mondiale;
- La discrimination et le harcèlement dans les services policiers, les autres services de sécurité et les services gouvernementaux, à la fois dans les campus et à l'extérieur de ceux-ci;

- La criminalisation continue de communautés racialisées qui se reflète par une surveillance accrue et des taux d'incarcération disproportionnellement élevés chez les membres des communautés racialisées;
- La surveillance et la criminalisation accrues de groupes dans les campus qui représentent des communautés racialisées.

ADOPTÉE

2015/08:036

MOTION DE MODIFICATION D'UNE POLITIQUE SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT
Section 68/Section 41

Il est résolu d'abroger la politique sur une question d'intérêt « Profilage racial » et de la remplacer par ce qui suit :

Profilage racial et fichage

Préambule

Le profilage racial et les actuels protocoles en matière de fichage auxquels les autorités policières ont recours ont des effets considérables et néfastes sur certains membres de la population canadienne, dont les jeunes Noirs, les jeunes à la peau foncée et les personnes immigrantes racialisées issues de communautés marginalisées. Ces membres sont ciblés et criminalisés par les autorités policières en nombres disproportionnés, car ils font l'objet de fichages et de fouilles aléatoires. Le profilage racial se fonde sur des présomptions stéréotypées, par exemple, en fonction de la race, de la couleur de la peau, de l'ethnie, etc.

Le recours des autorités policières au fichage et au profilage racial continue d'avoir des effets très néfastes sur des personnes racialisées, et ce, partout en Ontario : graves problèmes de santé mentale, traumatismes et brutalité policière dans bien des cas. Encore aujourd'hui, les tactiques de fichage des autorités policières se soldent par des taux d'incarcération plus élevés de jeunes Noirs et de jeunes à la peau foncée dans les prisons et les pénitenciers. De plus, ces tactiques contribuent à perpétuer l'industrie carcérale canadienne. Par ailleurs, selon la Commission des droits de la personne de l'Ontario (CDPO), le profilage criminel se fonde sur un comportement réel ou sur des renseignements relatifs à une présumée activité de la part d'une personne qui répond à un certain signalement plutôt que sur des stéréotypes.

Des organismes d'application de la loi comme la Stratégie d'intervention contre la violence de Toronto (TAVIS), une division du Service de police de Toronto (SPT), la Police provinciale de l'Ontario (OPP), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) jouent un rôle de premier plan dans la perpétuation de la discrimination raciale institutionnalisée au sein de certaines communautés. Nombre d'initiatives de fichage ne visent aucunement la collecte de données de renseignement; elles visent plutôt à recueillir des données personnelles sur des civiles et civils innocents. Les Noirs et, dans une moindre mesure, les personnes à la peau foncée font disproportionnellement l'objet de pratiques policières contraires à l'éthique. Par exemple, le ratio de jeunes hommes noirs documentés et fichés dans la zone 523 de Toronto s'établit à 252:1. Pour les jeunes hommes à la peau foncée, il s'établit à 65:1 (contre 23:1 pour les jeunes hommes blancs).

Le racisme institutionnalisé et les actes de xénophobie par l'État canadien doivent être abordés sous un angle global, car ils se produisent partout en Ontario et au Canada. La Loi anti-terroriste de 2015 modifie plus d'une douzaine de lois canadiennes, dont le Code criminel, afin de faciliter le partage de renseignements personnels par des organismes du gouvernement du Canada. De plus, la Loi anti-terroriste de 2015 accorde des pouvoirs plus étendus et élargit le mandat du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et de plusieurs autres organismes

d'application de la loi au Canada. La Loi anti-terroriste de 2015 permet aux organismes gouvernementaux de partager plus facilement des renseignements sur des personnes fichées et entrave les droits fondamentaux, les libertés et la protection de la vie privée de tout un chacun en créant un contexte propice à la mise en œuvre du profilage racial.

Plusieurs étudiantes et étudiants, surtout des étudiantes et étudiants aux études postsecondaires, ont déjà été confrontés au profilage racial de l'une des façons suivantes : on leur a refusé l'accès au collège ou à l'université à sur la base de leur pays d'origine; le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a tenu des interrogatoires sur des campus; les membres de certains clubs ou organisations du campus ont fait l'objet d'un traitement différent des autres; et des restrictions de voyage ont été imposées en fonction de la race, ou de l'origine ethnique ou nationale de la personne.

Politique

La Fédération appuie ce qui suit :

- Le droit de vivre sans faire l'objet de harcèlement de la part des autorités policières et d'autres agents de l'État;
- Une éducation accessible pour l'ensemble des étudiantes et étudiants, sans égard à la race, la couleur de la peau, l'appartenance ethnique, l'origine ancestrale, la religion, le pays d'origine ou la citoyenneté;
- Le droit à la sécurité de la personne et à la vie privée pour tous les membres de la population;
- L'absence de discrimination.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- Aux pratiques de fichage et de profilage racial des autorités policières qui persistent avec le concours de l'État;
- À ce qu'on refuse aux étudiantes et étudiants marginalisés l'accès aux collèges et universités du Canada selon leur race, la couleur de leur peau, leur appartenance ethnique, leur origine ancestrale, leur religion, leur pays d'origine ou leur citoyenneté;
- À la présence d'organismes d'application de la loi et de renseignement de sécurité dans les campus des collèges et des universités pour interroger des étudiantes et étudiants selon leur race, la couleur de leur peau, leur appartenance ethnique, leur origine ancestrale, leur religion, leur pays d'origine ou leur citoyenneté;
- À ce que les administrations des collèges et des universités autorisent des organismes d'application de la loi à consulter les dossiers d'étudiantes et d'étudiants, comme, par exemple, leurs prêts bibliothécaires ou leurs intérêts en matière de recherche;
- À ce que certains jeunes à la peau noire ou foncée doivent faire face à des mesures de sécurité plus rigoureuses que celles auxquelles les personnes non racialisées sont soumises;
- À l'imposition de règlements plus rigoureux pour les activités de certains clubs ou organisations étudiantes du campus, selon leur race, la couleur de leur peau, leur appartenance ethnique, leur origine ancestrale, leur religion, leur pays d'origine ou leur citoyenneté;
- À ce que la police du campus concentre ses efforts sur la surveillance de certains étudiants et étudiantes selon leur race, la couleur de leur peau, leur

appartenance ethnique, leur origine ancestrale, leur religion, leur pays d'origine ou leur citoyenneté;

- À la présence de postes de police sur les campus qui entraînera un accroissement du fichage et du profilage racial d'étudiantes et d'étudiants et de civiles et civils racialisés.

ADOPTÉE

2015/08:046

MOTION DE MODIFICATION D'UNE POLITIQUE SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT
Section 105/Section 41

Attendu qu'au cours des 18 derniers mois, Postes Canada a élaboré un plan qui vise à éliminer la livraison du courrier à domicile pour 5,1 millions de ménages canadiens;

Attendu que, le 11 décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes de notre service public des postes;

Attendu que le gouvernement conservateur de Stephen Harper a appuyé et encouragé le plan de Postes Canada visant à éliminer la livraison du courrier à domicile ainsi que la hausse vertigineuse du prix des timbres;

Attendu que Postes Canada est un service public et une société d'État qui appartient au gouvernement et que ces compressions visent clairement à miner notre service public des postes;

Attendu que l'élimination de la livraison du courrier à domicile a un effet négatif direct et considérable qui cible directement les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap;

Attendu que des centaines de premiers magistrats ont dénoncé la décision d'éliminer la livraison du courrier à domicile et que les villes de Hamilton et de Montréal ont déjà intenté leurs propres poursuites contre la société des postes;

Par conséquent, il est résolu d'adopter la politique sur les questions d'intérêt suivante :

LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

Préambule

La Loi sur la Société canadienne des postes adoptée en 1981 a la mission de fournir un service postal de manière sûre et d'assurer la sécurité financière et l'indépendance de la société d'État.

Les Canadiennes et Canadiens comptent sur le service de livraison du courrier à domicile pendant toute l'année. Le 11 décembre 2013, avec le soutien du gouvernement fédéral, Postes Canada a annoncé des réductions draconiennes dans notre service postal public conçues en vue d'éliminer la livraison du courrier à domicile pour 5,1 millions de ménages canadiens, ainsi qu'une augmentation considérable du coût de l'affranchissement. Postes Canada est un service public et une société d'État, donc ces compressions constituent clairement une attaque contre notre service postal public. La réduction du service de livraison du courrier à domicile touche de façon négative et disproportionnée les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap. Des centaines de maires ont dénoncé la décision d'éliminer la livraison du courrier à domicile et les villes de Hamilton et de Montréal ont déjà intenté leurs propres poursuites contre la société des postes.

Politique

La Fédération appuie ce qui suit :

- Des services publics qui sont financés par les deniers publics, maintenus et livrés par des travailleuses et travailleurs syndiqués;

PAGE 28 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

- L'établissement de prix équitables et raisonnables pour les timbres;
- La livraison accessible du courrier dans les collectivités rurales et urbaines;
- Des pratiques de service postal qui renforcent la durabilité écologique;
- La mise en œuvre de services bancaires postaux dans les collectivités rurales et urbaines;
- Une consultation publique substantielle chaque fois qu'un changement au service postal est proposé;
- Le respect, l'équité et des conditions de travail décentes pour les fonctionnaires à l'emploi de Postes Canada;
- Le maintien de Postes Canada comme service public.

ADOPTÉE

2015/08:071

MOTION

Section 93/Section 106

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité de révision et d'élaboration des politiques.

ADOPTÉE

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DU SCRUTIN

La directrice du scrutin, Anne-Marie Roy, présente le rapport sur les élections.

2015/08:072

MOTION

Section 99/Section 78

Il est résolu de ratifier Tori Maas à titre de coordonnatrice des groupes modulaires pour le mandat de 2015-2016.

ADOPTÉE

2015/08:073

MOTION

Section 41/Section 99

Il est résolu de ratifier à titre de commissaire des femmes pour le mandat de 2015-2016.

ADOPTÉE

2015/08:074

MOTION

Section 88/Section 110

Il est résolu de ratifier à titre de commissaire de la Région du Nord pour le mandat de 2015-2016.

ADOPTÉE

2015/08:075

MOTION

Section 94/Section 19

Il est résolu de ratifier à titre de vice-président du Caucus ontarien des 2e et 3e cycles pour le mandat de 2015-2016.

ADOPTÉE

2015/08:076

MOTION

Section 78/Section 27

Il est résolu de ratifier Amanda-Lynn Duchesne-Wales à titre de présidente du Caucus des syndicats étudiants francophones et bilingues pour le mandat de 2015-2016.

ADOPTÉE

2015/08:077

MOTION

Section 109/Section 94

Il est résolu d'accepter le rapport du directeur du scrutin.

ADOPTÉE

La directrice du scrutin, Anne-Marie Roy, annonce les représentantes et représentants des groupes modulaires pour 2015-2016.

8. QUESTIONS DIVERSES

2015/08:078

MOTION

Section 99/Section 88

Attendu qu'en juillet il avait été constaté que plus de 700 personnes noires ont été tuées par la police en une seule année;

Attendu qu'une personne noire meurt aux mains de la police toutes les huit heures;

Attendu que cinq femmes trans noires ont été tuées en un seul mois en juillet;

Attendu que les agents de police de Toronto fichent 252 personnes noires pour chaque personne qui n'est pas noire;

Attendu que l'Unité des enquêtes spéciales de l'Ontario ne recueillent pas les données en fonction de la race des personnes décédées;

Attendu que les personnes noires sont ciblées plus souvent aujourd'hui qu'au temps de Jim Crow;

Attendu qu'au cours des deux dernières années, la police de Toronto a tué sept personnes noires et l'Unité des enquêtes spéciales n'a porté aucune accusation contre les agents de police;

Attendu que ces incidents de racisme contre les Noirs existent dans des communautés partout en Ontario;

Attendu que le groupe Black Lives Matter Toronto (La vie des Noirs compte) a répondu à la crise urgente que vit la population noire en organisant une manifestation de solidarité pour Mike Brown après la décision de la cour de ne pas porter d'accusation;

Attendu que le groupe BLMTO a répondu au meurtre d'Eric Garner après la décision de la cour de ne pas porter d'accusation en organisant une manifestation au carrefour Yonge et Dundas;

Attendu que le groupe BLMTO a répondu au meurtre du torontois Jermaine Carby en tenant un ralliement devant le quartier général de la police et une manifestation assise au consulat américain;

Attendu que le groupe BLMTO s'est joint à la communauté en organisant une veille pour l'assassinat d'Andrew Loku, un réfugié de 45 ans qui étudiait au Collège George Brown et qui souffrait du syndrome de stress post-traumatique parce qu'il avait été enfant-soldat;

PAGE 30 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Assemblée générale annuelle · Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2015 – Toronto (Ontario)

Attendu que le groupe BLMTO a créé une liste de demandes en vue de tenir le maire John Tory, le chef de la police Mark Saunders et la police de Toronto responsables du meurtre de personnes noires dans la ville de Toronto;

Attendu que, puisque personne n'a répondu aux demandes, le groupe BLMTO et la communauté a occupé et bloqué pendant deux heures les deux voies du Allen Expressway;

Attendu que les campagnes du groupe BLMTO, Justice pour Loku, Justice pour Jermaine Carby, et contre le fichage, se poursuivent;

Attendu que les personnes noires vivent dans un état d'urgence; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario appuiera les campagnes actives du groupe BLMTO;

Il est de plus résolu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario fera un don de 2 500 \$ au groupe Black Lives Matter Toronto (La vie des Noirs compte);

Il est de plus résolu que les sections locales travailleront activement en solidarité avec les organismes communautaires qui œuvrent pour défier le racisme contre les Noirs dans leur communauté; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à appuyer le groupe BLMTO et à lui faire des dons.

ADOPTÉE

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015/08:079 MOTION

Section 99/Section 93

Il est résolu de lever la séance plénière.

ADOPTÉE